

Varois & Chaignot

le mag

Bulletin Municipal
Année 2021



Village nature



Robin DUCOTÉ a signé son 1^{er} contrat professionnel à la JDA

AU SOMMAIRE

- | | | | |
|-----------------------------------|-----------|---------------------------------------|-----------|
| • Membres du Conseil Municipal | P.2 | • Service enfance jeunesse | P.22 à 25 |
| • Membres du CCAS | P.2 | J'aime mon village - J'en prends soin | |
| • Édito | P.3 | Parcours artistique | |
| • Evolution de la ZAC | P.4 & 5 | Une année au périscolaire | |
| • Piste cyclable | P.6 | Remise gourdes et sacs | |
| • Citerne - Récupération de l'eau | P.7 | • Histoire de notre village | P.26 à 31 |
| • Fibre optique | P.8 & 9 | • Finances | P.32 & 33 |
| • Nos espaces naturels | P.10 à 13 | • Décisions du Conseil | P.34 à 41 |
| • Lampadaires à LED | P.14 | • Listing des associations | P.42 & 43 |
| • Interview - Robin DUCOTÉ | P.16 & 17 | • Infos pratiques | P.44 & 45 |
| • Communication - CityAll - Site | P.18 & 19 | | |
| • CCAS | P.20 & 21 | | |

Conseil Municipal



Maire	Pierre JOBARD		
1 ^{ère} adjointe	Nadine BAZIN	Conseillère	Caroline DURAND
2 ^{ème} adjoint	Jean-Marie BILLET	Conseiller	Jérôme FAVIER
3 ^{ème} adjointe	Christine BLANC	Conseiller	Morgan GAUTIER
4 ^{ème} adjoint	Jean-Paul ROCHE	Conseiller	Fabrice LAMBERT
Conseillère déléguée	Mireille BOISSONNADE	Conseillère	Delphine MARTIN
Conseiller	Jean-Jacques CLERC	Conseillère	Marie-Jeanne MORISSET
Conseiller	Laurent CLUZEL	Conseillère	Stéphanie PEZZELLA
Conseiller	Vincent DELATTE	Conseillère déléguée	Sylvie STULL
Conseillère	Armelle DUBOIS	Conseiller	Quentin WILLERMOZ

CCAS



Président	Pierre JOBARD		
Vice-Présidente	Sylvie STULL	Membre extérieur	Marie-Paule MARTIN-DUMONT
Membre élu	Mireille BOISSONNADE	Membre extérieur	Isabelle ROCHE
Membre élu	Caroline DURAND	Membre extérieur	Alexandre DELETTRE
Membre élu	Marie-Jeanne MORISSET	Membre extérieur	Elodie CREVISY
Membre élu	Christine BLANC	Membre extérieur	Isabelle TEIXEIRA
Membre élu	Laurent CLUZEL	Membre extérieur	André CASSIER

Edito



Jean-Marie BILLET (2^{ème} adjoint) Christine BLANC (3^{ème} adjointe) Nadine BAZIN (1^{ère} adjointe) Pierre JOBARD (Maire) Jean-Paul ROCHE (4^{ème} adjoint)

MOT DU MAIRE

Quelle année ! la pandémie de COVID 19 aura mobilisé les derniers mois du mandat précédent et la première année du mandat en cours. Et nous ne savons pas encore quand nous pourrions abandonner les distanciations sociales et enfin avoir le plaisir de nous retrouver pour partager des moments conviviaux.

Les dispositions prises dans les écoles et au service périscolaire ont permis une continuité éducative pour nos enfants, aucune classe n'a dû être fermée pour cause de COVID 19.



Malgré toutes ces contraintes, vous verrez dans ce bulletin que bien des projets avancent :

- Dans le cadre de la ZAC, le déplacement du terrain de football est en bonne voie, les subventions sont obtenues et les entreprises sont sélectionnées. Si nous ne voyons pas encore d'engins travailler, c'est parce que nous sommes soumis à un diagnostic archéologique préalable et que l'INRAP, en charge de ce dernier, possède un planning très chargé.
- Le déplacement du terrain de football permettra l'aménagement de cet espace, face à la mairie, et notamment la construction du village sénior.
- Une piste cyclable, reliant notre village à Saint Apollinaire, sera construite par le Conseil Départemental durant la deuxième quinzaine d'octobre.
- Le Conseil Départemental est aussi à la manœuvre pour la mise en place de la fibre optique jusque dans nos foyers, les travaux démarrés en 2021 aboutiront au raccordement de nos maisons en 2022.
- Depuis début juillet le nouveau site internet est opérationnel et l'application CityAll sur nos téléphones donne des informations en temps réel.
- Un projet éducatif, ligne de conduite pour les 5 années à venir au service de la jeunesse a été élaboré, vous en découvrirez le projet artistique.
- Enfin notre responsabilité éco citoyenne s'exprime par la mise en place d'une citerne de récupération des eaux de pluie et de lampadaires à LED, par le soin apporté au verger conservatoire et aux saules têtards, ainsi que par la commande de plantations de 2,5 km de haies cet hiver.

Nous formons le souhait que la pandémie régresse et que bientôt en «tombant le masque» toutes les activités associatives reprennent et que nous puissions nous retrouver à l'occasion de commémorations ou de rassemblements festifs.

Pierre JOBARD

MENTIONS LÉGALES

Editeur :
Mairie de Varois et Chaignot
13 route de Fontaine-Française
21490 VAROIS ET CHAIGNOT

Imprimeur :
L'Ingénierie graphique S.A.
58 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
39100 DOLE

Directeur de la publication :
Pierre JOBARD

Réalisation :
Pierre JOBARD
Mireille BOISSONNADE
Laurent CLUZEL
Marie VERDIER

Date de parution :
3^{ème} trimestre 2021

Évolution de la ZAC, « Les Rives de Sauvigny »



Pierre AUBERT 1983/2004

Gérard DUBOIS 2004/2009

Vincent DELATTE 2009/2020

Les maires précédents avaient mis en place la ZAC pour conserver une cohérence au développement de la commune.

Les équipes municipales précédentes ont souhaité établir un plan de développement de la commune cohérent et harmonieux.

Pour éviter que des lotissements privés ne se développent de manière anarchique, elles ont défini un périmètre de développement et ont créé une Zone d'Aménagement Concertée « Les Rives du Sauvigny »

Cette manière de procéder a permis aussi de maîtriser le rythme d'accueil des nouveaux habitants et ainsi de ne pas saturer les écoles.

Un traité de concession signé en 2010 par le maire, Vincent

DELATTE a donné à la société Orvitis la responsabilité de mettre en œuvre, progressivement, le programme de construction.

La première tranche habitée depuis 2 ans est celle des rues Alphonse de Lamartine et Alfred de Vigny. Les constructions actuelles correspondent aux rues Georges Sand et Florence Arthaud. La zone intermédiaire entre ces 2 tranches verra la mise en chantier de 7 pavillons l'année prochaine.

Après la centaine d'habitations, le temps est venu de déplacer le terrain de football, de manière à utiliser l'espace libéré pour la construction du village « séniors ».



■ TERRAIN DE FOOTBALL

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC « Les Rives du Sauvigny », il est prévu la création prochaine d'une zone dédiée aux sports.

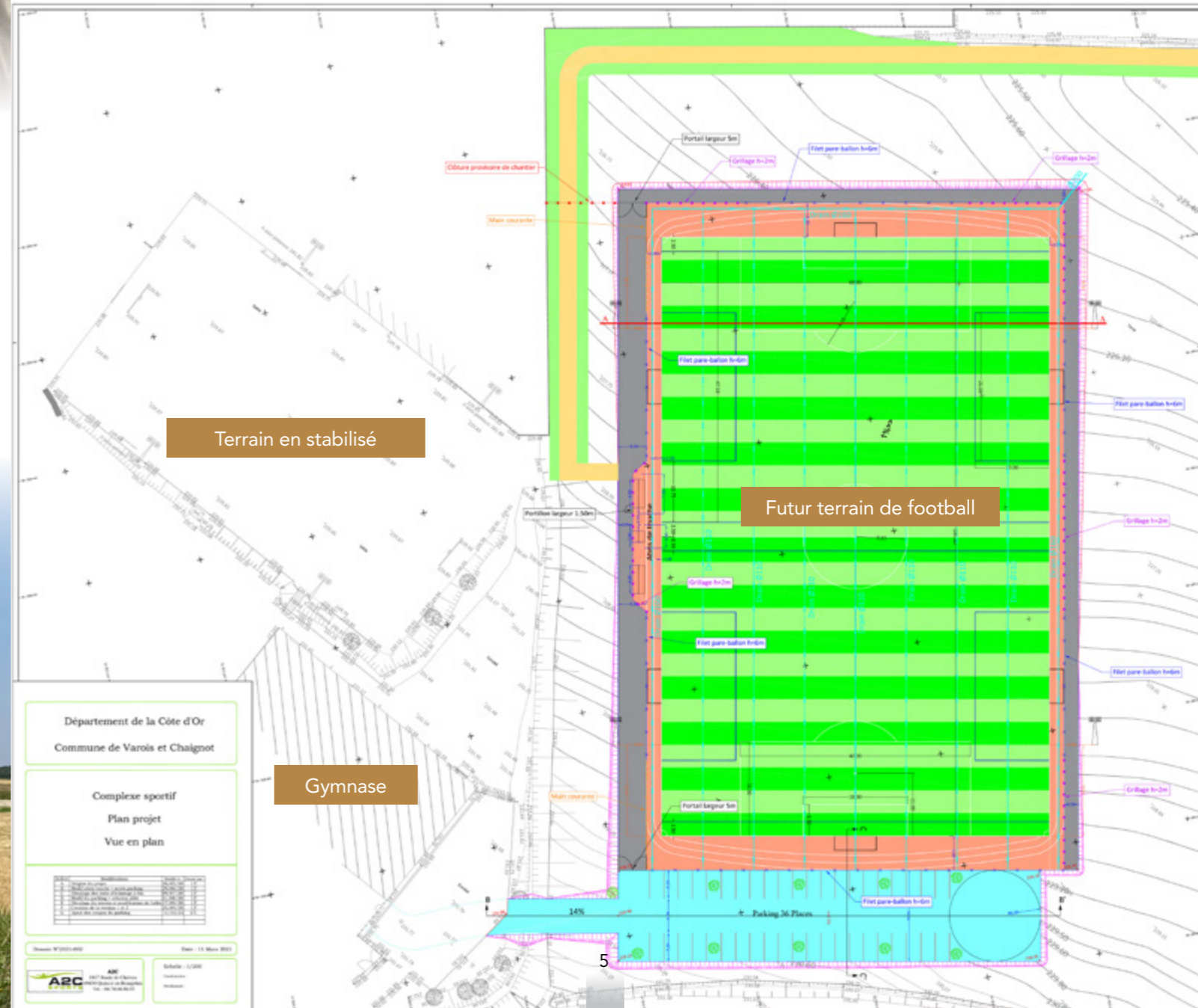
Dans un premier temps, un nouveau terrain de foot doit être construit, en contre bas du gymnase. Doté d'un revêtement synthétique de dernière génération, il va permettre la pratique du football quelles

que soient les conditions météorologiques.

En effet, le terrain actuel présente une dégradation importante, inhérente à sa structure très argileuse, insuffisamment drainante. Aujourd'hui, il est inadapté à l'utilisation intensive due au nombre croissant de joueurs.

Ce terrain va laisser place à d'autres projets, en particulier la réalisation du « Village Séniors ».

L'aménagement de la plaine sportive va ensuite se poursuivre avec la construction de locaux supplémentaires, destinés au Local Jeunes et à l'amélioration des conditions de pratique des différents sports.



Piste cyclable

Espérée par les adolescents voulant rejoindre la métropole, espérée par les étudiants voulant rejoindre les facultés, espérée par ceux qui travaillent au CHU, au quartier universitaire, en zone nord et espérée par beaucoup, partisans des circulations douces, la piste cyclable reliant VAROIS ET CHAIGNOT à SAINT APOLLINAIRE sera réalisée durant la deuxième quinzaine d'octobre 2021.

Prise en charge financièrement par le Conseil Départemental et Dijon métropole, c'est le département qui assurera la maîtrise d'ouvrage.

Cette voie sera sécurisée car séparée des voies routières par une bande plantée d'arbustes d'une largeur de minimum 1 mètre.

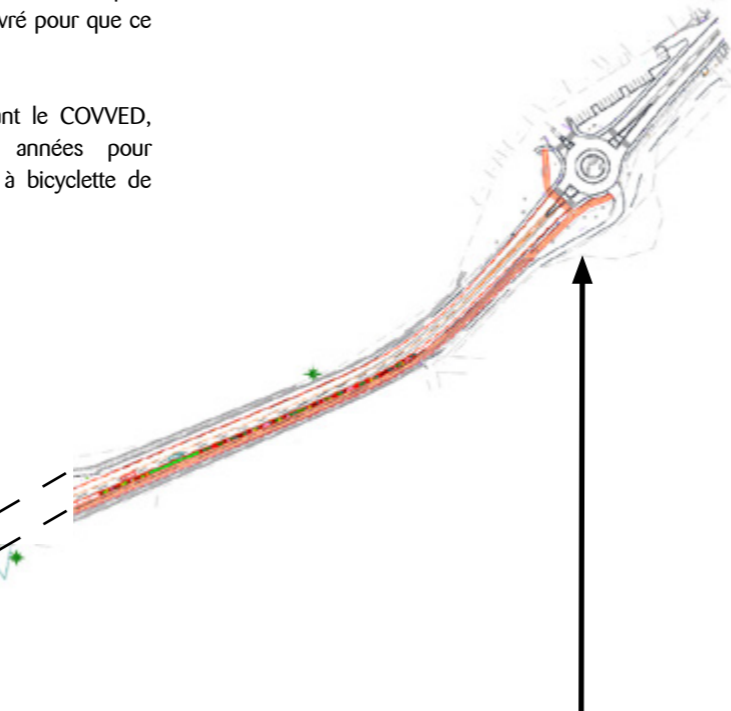
Une des trois voies de l'actuelle route départementale servira pour créer cette piste.

L'arrivée ces dernières années des vélos à assistance électrique permet aux usagers qui le souhaitent de se déplacer de manière aisée, sans avoir à prendre leur automobile pour réduire leur pollution, tout en pratiquant une activité physique.

Christine BLANC, adjointe à la jeunesse et à la vie associative et conseillère départementale a beaucoup œuvré pour que ce dossier soit prioritaire.

Patrice HANIN, en créant le COVED, milite depuis plusieurs années pour promouvoir la circulation à bicyclette de manière sécurisée.

VAROIS ET CHAIGNOT



Christine BLANC et Patrice HANIN à l'emplacement de l'arrivée de la future piste cyclable.

SAINT-APOLLINAIRE

Citerne - Récupération de l'eau



■ RÉCUPÉRATEUR D'EAUX PLUVIALES

Dans un souci écologique et d'économie d'eau, le Conseil Municipal a décidé d'installer une citerne pour récupérer les eaux pluviales provenant des toitures du gymnase et des ateliers municipaux.

Enterrée dans la cour des ateliers et d'une capacité de 30 m³, cette cuve va permettre l'arrosage des espaces verts communaux, comme le verger conservatoire, la «P'tite forêt des écoliers» et l'ensemble des jardins.



Ce système de récupération doit apporter une solution à la fois rentable et utile pour préserver la ressource et induire à terme un véritable changement de modèle de la gestion communale de l'eau.

Fibre optique

Vous avez pu constater que les travaux d'installation de la fibre optique dans le village vont bon train en cette année 2021.

Le Nœud de Raccordement Optique (NRO) a été implanté place des Marronniers dès novembre 2020. Dans la foulée, deux Sous Répartiteurs Optiques (SRO) ont été installés route de Fontaine-Française.

Quand tous les câbles seront tirés et l'installation prête à fonctionner, il y aura un temps neutralisé de trois mois pour que les FAI (Fournisseurs d'Accès à Internet) vous présentent leurs offres commerciales.

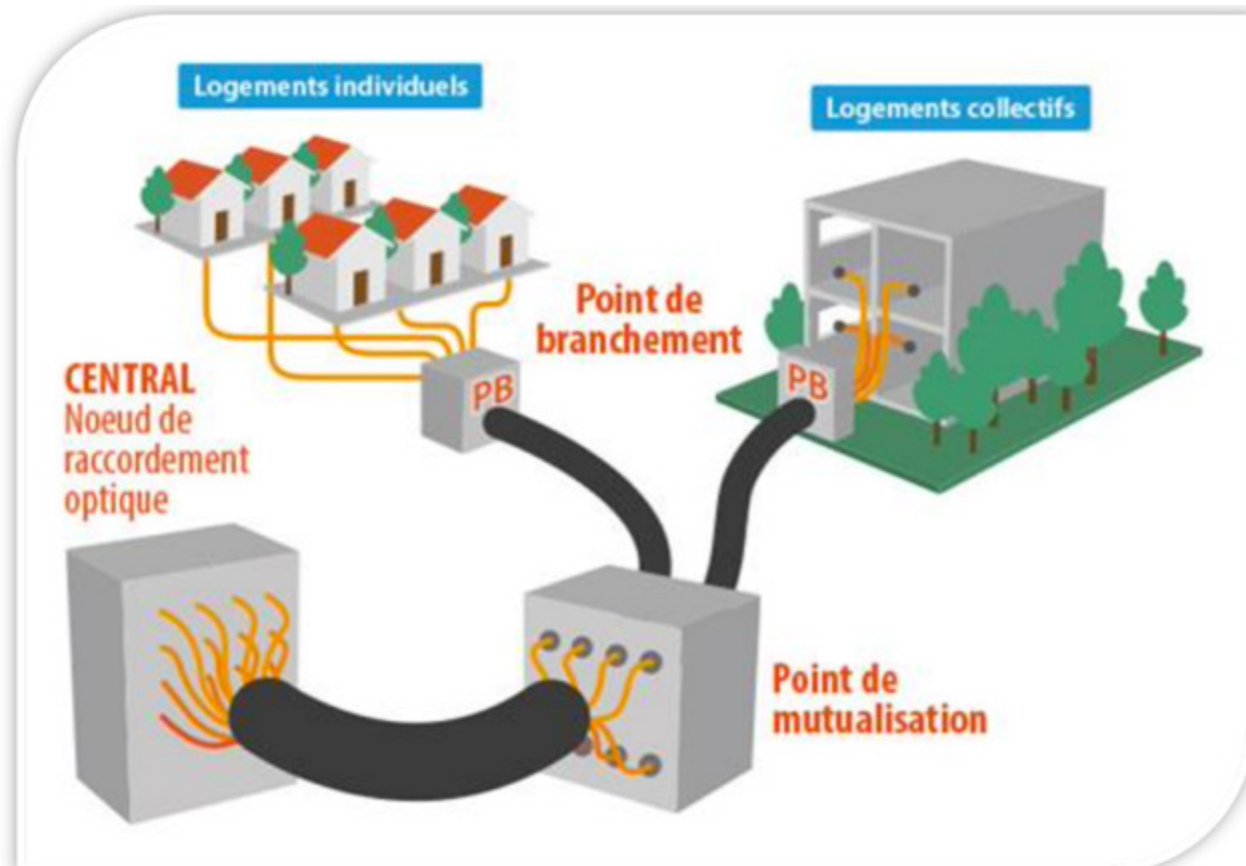
En 2022 vous choisirez votre fournisseur et vous pourrez enfin bénéficier de ce service performant.



■ LES TEMPS DE TÉLÉCHARGEMENT FIBRE ET L'ADSL

	Fibre optique (500 Mbit/s)	ADSL (8Mbit/s)
Film HD de 5 Go	1 minute 20	1 heure 23
Album de musique de 250 Mo	4 secondes	4 minutes 16
Fichier de 50 Mo	0,8 secondes	50 secondes

■ PRINCIPE D'ARCHITECTURE RÉSEAU GRAND PUBLIC



■ DIFFÉRENTES ARCHITECTURES RÉSEAUX DANS NOTRE VILLAGE



Nœud de Raccordement Optique (NRO) implanté place des Marronniers



Sous Répartiteur Optique (SRO) installé route de Fontaine-Française



Sous Répartiteur Optique (SRO) installé route de Fontaine-Française



■ TOUT SAVOIR SUR LES BANDES ENHERBÉES.....

En promenade autour du village, vous remarquerez sans doute de nouveaux panneaux vous demandant de ne pas emprunter certains passages, dits « bandes enherbées ».

Ces zones appartiennent aux agriculteurs et ont un objectif bien précis : créer une mosaïque diversifiée d'éléments cultivés ou non pour améliorer la capacité d'accueil de la faune sauvage, des auxiliaires et des pollinisateurs.

Les bandes enherbées permettent de prévenir l'érosion et le ruissellement ; elles servent de « filtre » le long des cours d'eau et constituent également de véritables nichoirs biologiques et écologiques.

Il est donc primordial de les protéger et de respecter les consignes et interdictions écrites sur les panneaux d'information posés par les agriculteurs.

Pour plus d'informations sur le rôle et l'utilité de ces espaces, consulter le dossier complet sur le site Internet de la Mairie dans la rubrique « Nature et développement durable ».

■ PLANTATION DES HAIES

Sur proposition de la Commission agriculture et développement durable, le Conseil Municipal décide de procéder à la plantation de 2.5 km de haies champêtres, réparties sur 5 sites de la Commune :

- Chemin rural des Poiriers roses (vers le noyer isolé)
- Chemin rural dit « La Croix Jarneau »
- Lieu dit « Les Rotures » (Sauvigny)
- Chemin rural dit « Les prés de Chaignot »
- Site du « Pré de l'Étang »

Ces plantations, qui se feront l'hiver prochain, ont pour objectif d'améliorer la biodiversité animale et végétale, l'aspect du paysage, le cadre de vie et la qualité de l'eau le long des fossés.



Exemple de haies

■ ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT DES SAULES TÉTARDS

Un saule Tétard est un arbre au tronc court, surmonté d'une « tête » et d'une couronne de branches.

Initialement destiné à produire du bois de chauffage, aujourd'hui la préservation de ces arbres présente un intérêt écologique, en particulier dans le maintien des berges et la conservation du paysage.

La Commission agriculture et développement durable, aidée par les agriculteurs, procède à la taille des Saules Tétards le long du Bas Mont au Verger de l'étang et replante une vingtaine d'arbres sur les berges du Ru.

L'entretien de ces saules se révèle donc primordial et doit être réalisé environ tous les 5 à 10 ans selon leur développement.





■ TAILLE DU VERGER CONSERVATOIRE AU PRE DE L'ETANG

La municipalité a signé, en début d'année, une convention avec l'association «Les Croqueurs de Pommes du Val de Saône».

Début 2021, la Municipalité signe une convention avec une association, «Les croqueurs de Pommes du Val de Saône», constituée de bénévoles agissant pour la sauvegarde des variétés fruitières régionales en voie de disparition.



Samedi 20 février, dans le respect des gestes barrières et des règles sanitaires, les Croqueurs de Pommes dispensent une formation auprès des membres du Conseil Municipal, du personnel technique et des jardiniers de VAROISJARDINS et procèdent à la première taille de la trentaine des fruitiers « haute tige » du verger conservatoire créé en 2017 au Pré de l'Étang (cerisiers, pommiers, poiriers, pruniers...).



■ LA P'TITE FORÊT

Mardi 2 mars, sous la houlette de la Municipalité et de l'équipe enseignante dirigée par M. Christophe PONT, directeur, les élèves de l'école primaire, accompagnés par l'ONGE « Forestiers du Monde » (Organisation Non gouvernementale Environnementale), plantent 150 arbres supplémentaires à la P'tite forêt des écoliers, créée en 2019.

Reconnue association éducative complémentaire de l'enseignement public, cette ONGE apporte un appui technico-pédagogique bénévole aux écoliers.

Pour agrandir la forêt, les écoliers procéderont à de nouvelles plantations chaque année scolaire.



Lampadaires à LED



Rue Chanoine Marilier

■ ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis plusieurs années, la Commune s'est engagée dans la rénovation de son éclairage public,

Notamment par la suppression de certains équipements vétustes, comme les 128 mâts « boules » équipés d'ampoules fluo de 125 W, remplacés progressivement par des leds de 32 W.

Ces travaux importants pour le budget répondent aux besoins actuels de la Commune en termes d'économie d'énergie, de fiabilité, photométrie et esthétique.

Réalisés par tranches depuis 2018, avec le soutien financier et technique du Syndicat d'Electrification (SICECO), ils sont poursuivis en 2021, rue et impasse de Charmoy, rue du Champ au Coq et partiellement rue des Saules.

Pour mémoire : un relamping a été réalisé en 2016 sur l'ensemble des 69 candélabres situés sur les trois routes départementales (routes de Gray, de Fontaine-Française et de Ruffey), avec le remplacement des ampoules de 250 W par des ampoules de 100 W.

■ DÉJÀ REMPLACÉS



Impasse des Pépinières



Impasse des Pépinières

■ PROCHAINEMENT REMPLACÉS



Allée Victor Hugo



Rue de Charmoy



800787700

VRD - TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT
LOCATION - TRANSPORT

Rue Lavoisier Z.I. - NUITS-SAINT-GEORGES - 03 80 61 32 00



AGENCE
PIRETTI
DIJON

03 80 71 16 13

Route de Gray
21490 VAROIS ET CHAIGNOT

▶ **FIUOL**
DOMESTIQUE

▶ GAZOLE

▶ GAZOLE NON ROUTIER

▶ BUTANE

▶ PROPANE

▶ BOIS

▶ CHARBON

▶ NETTOYAGE DE CUVES





plomberie chauffage solaire

SARL CALAIS Fabien

03.80.30.64.96
06.74.86.14.74

sarlcalaisfabien@orange.fr
21490 VAROIS et CHAIGNOT

3B TOITURES

Charpente - Couverture
Zinguerie



10, rue du Prê Rondot
21850 ST APOLLINAIRE

03 80 71 16 90
3b.toitures@gmail.com

SUPER U

Arc sur Tille

CENTRE COMMERCIAL OUVERT EN CONTINU













les nouveaux commerçants



U élue enseigne de distribution préférée par les PME de l'agro-alimentaire.

Elles ont du supercarre pour faire nos métiers autrement.

U est membre du Réseau U, une marque de la coopérative U. U est une enseigne de distribution à but non lucratif. U est une enseigne de distribution à but non lucratif. U est une enseigne de distribution à but non lucratif.

**Du lundi au samedi de 8h30 à 20h
dimanche de 9h à 12h30**

03 80 37 11 11

1 rue des Chezeaux - 21560 ARC SUR TILLE



■ UN JEUNE DE VAROIS ET CHAIGNOT EN ÉQUIPE 1^{ÈRE} DE LA JDA BASKET

● Bonjour, qui es-tu ?

Bonjour, je m'appelle Robin DUCOTÉ, j'ai 20 ans, j'habite à VAROIS ET CHAIGNOT depuis que je suis tout petit. Je pratique le basket de la même manière depuis toujours. Cette passion est venue de mes parents. Aujourd'hui, je joue à la JDA Dijon. Je fais partie du groupe professionnel. Depuis quelques matchs je commence vraiment à jouer et à m'épanouir.

● Robin, tu sembles avoir franchi un palier depuis ce match contre ROANNE (19 minutes de temps de jeu et surtout 15 points), c'est remarquable pour un « espoir ». Comment analyses-tu tes performances et comment vois-tu ton avenir ?

Cette année je suis avec le groupe pro, alors que je suis encore espoir, mais avec les difficultés de cette saison, avec les blessés, je suis amené à plus jouer. Je me sens prêt et je travaille pour ça. Les derniers matchs je suis rentré sur le terrain, j'ai fait ce que j'avais à faire, je me donne un maximum.

Contre ROANNE ça a payé, je finis avec 15 points et une belle réussite à 3 points.

Je suis très content, je me sens très bien depuis quelques mois, tout va bien pour moi.



● Comment est venue cette passion pour le Basket et qu'elle a été ta progression ?



Comme je l'ai déjà dit, le basket chez moi c'est depuis tout petit. Mon père faisait du basket, ma mère faisait du basket, mon grand frère faisait du basket, ma sœur faisait du basket, pour moi c'était une évidence. Mon frère a joué à un assez haut niveau, tous les week-ends c'était basket, basket, basket, donc je me suis mis au basket naturellement dès mon plus jeune âge.

Je jouais chez moi avec un ballon... Puis je me suis engagé dans un club,

d'abord à Dadolle, un club de DIJON, puis à CHEVIGNY.

J'ai passé des étapes, j'ai intégré le pôle Bourgogne de basket, en même temps que je suis arrivé à la JDA. Ensuite, j'ai intégré le centre de formation de la JDA. Trois années de suite en équipe de France cadets, et là maintenant je suis à ma deuxième année espoir, et depuis cette année, je suis passé avec le groupe pro.

● Le basket constitue ta seule occupation ?

Depuis quelques années le basket occupe beaucoup de mon temps. Mais comme tout ado de 20 ans, j'aime voir mes potes, jouer à la console, faire des soirées.

● C'est quoi une journée type de Robin DUCOTÉ ?

Ma journée type varie en fonction du programme et des matchs. Je fais encore partie de l'équipe espoir, donc mes journées sont souvent chargées. Entraînement en fin de matinée avec l'équipe pro, jusqu'à 11h. Je rentre chez moi, je mange et sieste obligatoire. Puis entraînement avec les pros vers 15h, 16h. Certaines fois, j'enchaîne directement avec l'entraînement espoir, pour préparer avec les deux équipes les matchs éventuels.

● Comment s'est passé ton parcours scolaire ? L'anglais est-il important au basket plus que dans les autres sports ?

J'ai fait une scolarité normale, jusqu'à mon bac S obtenu à Hippolyte Fontaine. L'an dernier j'ai intégré la Fac, n'étant pas encore en équipe pro, j'ai pu valider ma 1^{ère} année de STAPS. Cette année je suis rentré en L2, en même temps que mon intégration en équipe pro. Je me suis donné la possibilité de faire les deux. J'ai essayé au 1^{er} semestre

et je me suis vite rendu compte que c'était impossible et qu'il fallait faire un choix. Comme le basket marchait très bien pour moi, j'ai mis de côté ma scolarité.

L'anglais est important partout dans n'importe quels domaines. Le basket est le sport n°1 aux USA, donc il y a beau-

coup d'américains qui jouent au basket et beaucoup viennent jouer en France. Les équipes sont composées à moitié de basketteurs étrangers, l'anglais est devenu indispensable. Même si l'anglais n'est pas ma meilleure qualité...

● Quels conseils donnerais-tu à un jeune qui souhaite faire du sport son métier ?

Le conseil que je peux donner à un jeune qui veut vivre du sport, c'est de « JAMAIS RIEN LACHER, CROIRE EN SOI », c'est très difficile même si de l'extérieur on a une impression de facilité. C'est beaucoup de

sacrifices, arrivé à un certain niveau, c'est même énormément de sacrifices.

J'ai la chance que mes parents me soutiennent. Mon père m'a toujours dit de gar-

der une roue de secours en ayant un niveau d'études suffisant... Car une blessure est vite arrivée !

● Quel est ton plus beau souvenir de ta jeune carrière ?

Le plus beau souvenir de ma jeune carrière est évident pour moi. Il y a 4 ans j'ai reçu une lettre avec ma première sélection en équipe de FRANCE. C'est une fierté de représenter son pays son équipe, dans un tournoi avec la GRÈCE, l'ESPAGNE et l'ITALIE. **«Tu chantes la Marseillaise, tu représentes ton pays, tu portes le maillot de l'équipe de FRANCE.»**

Communication - CityAll - Nouveau site internet

Être informé des actualités et des évènements de mon village.

La municipalité vous propose différents supports pour recevoir les informations de la commune :

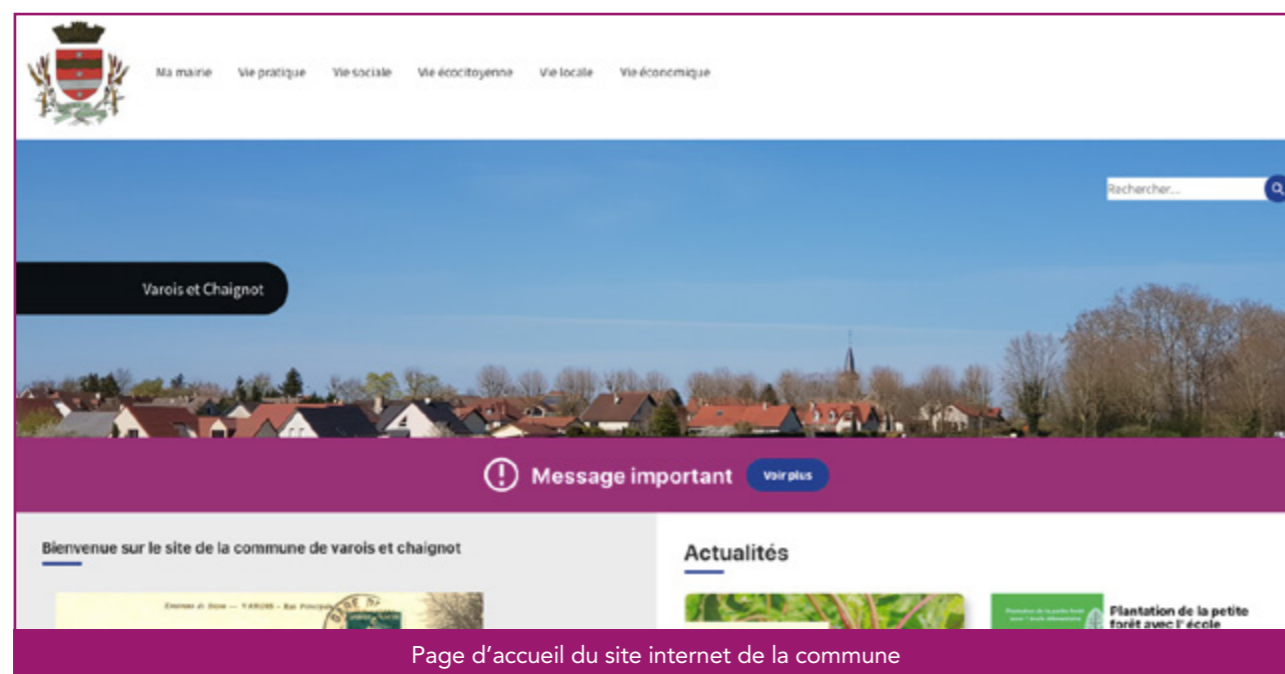
- Version papier : Flash infos, L'Actu, Le Bulletin Municipal, Panneaux d'affichage.
- Version numérique : Panneau lumineux, CityAll, Site internet.

■ SITE INTERNET

Le nouveau site internet est hébergé en FRANCE par OVH. Il est conçu par Territoire Numérique Bourgogne Franche Comté.

Il permet de consulter toutes les informations pratiques et découvrir de nouvelles rubriques plus intuitives et plus modernes.

Pour faciliter la lecture, la mise en page s'adapte à tous les supports (smartphone, tablette et ordinateur).



Page d'accueil du site internet de la commune

■ NOUVEAUTÉ

S'inscrire à notre newsletter

Reuves communales Varois et Chaignot

Inscrivez votre adresse mail

ok

Pour privilégier la réception des revues communales au format numérique, inscrivez-vous en entrant votre adresse mail.

Vous recevrez un lien vous permettant d'accéder directement aux documents (Flash infos, L'Actu ...).

■ CITYALL

L'application CityAll vous informe en temps réel.



N'hésitez pas à télécharger gratuitement l'application CityAll, pour être informé et recevoir les alertes sous formes de «pushs» sur votre smartphone.

Un lien renvoie directement sur le site internet de la mairie, si besoin.

■ AIDE À LA CONNEXION

A partir du mois de septembre 2021, une aide technique à l'installation et à l'utilisation des divers outils numériques est proposée gratuitement à tous les habitants de la commune qui le souhaitent.

Pour en bénéficier, il suffit de contacter Madame Florence BAILLY à la Bibliothèque municipale Gérard Dubois au 03.80.32.90.84 pour fixer un rendez vous.

■ PASSER À LA DÉMATÉRIALISATION

Vous avez choisi la réception des documents d'informations de la Commune sous forme numérique, merci de confirmer votre choix en apposant sur votre boîte à lettres l'autocollant joint à ce bulletin.



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS). Sa devise : Permettre de bien vivre et bien vieillir à VAROIS ET CHAIGNOT

En charge de l'action sociale dans la Commune, le CCAS intervient notamment dans les domaines de la précarité, de la petite enfance et des services aux personnes âgées. Il a pour vocation de créer du lien social, d'apporter une aide dans les dossiers sociaux et les démarches administratives et un soutien aux personnes en situation de handicap ou d'isolement.

Pour tout contact : joindre la Mairie au 03 80 32 00 00.

■ DES ACTIONS

En 2020, malgré une année éprouvante pour tous face à la pandémie, le CCAS a poursuivi ses missions pour assurer le bien-être des habitants de la commune.

Dès le premier confinement en mars, les membres du CCAS se sont organisés pour contacter et aider les personnes malades ou fragiles et en situation d'isolement (aide aux courses par exemple).

Un soutien exceptionnel a pu aussi être apporté à la famille PATER après l'incendie de leur maison le 12 mai (dons, collectes et tris de vêtements ...).

Les membres du CCAS ont également distribué les premiers masques « artisanaux » fabriqués par des bénévoles du village. Puis entre le 14 mai et le 2 juillet, au fur et à mesure de la réception des dotations, les membres du CCAS aidés par les élus et quelques bénévoles ont porté deux masques par adulte dans chaque foyer de VAROIS ET CHAIGNOT.

Le plan canicule et le plan grand froid sont restés activés toute l'année (appel téléphonique des aînés de plus de 80 ans et des personnes particulièrement fragiles et isolées). Il est conseillé de s'inscrire en Mairie pour un suivi personnalisé.



Masques artisanaux

Masques «dotations»

■ PROJETS 2021

Malgré l'ampleur de la crise sanitaire qui continue à sévir, le CCAS se projette dans un avenir qu'on espère meilleur dès l'automne 2021.

- Dans cette perspective, l'équipe prépare la prochaine «**semaine bleue**», du 5 au 8 octobre 2021, sur le thème : «Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire. Un enjeu pour l'après Covid.», basée également sur l'intergénérationnel.

Nouveauté : Cette année le CCAS innove en proposant diverses actions réparties sur toute la semaine, du mardi au vendredi, avec la traditionnelle journée « forum » prévue jeudi 7 octobre (programme habituel: conférence le matin, repas convivial et après-midi récréatif).

- **Les repas mensuels** pour les aînés de 70 ans et plus doivent également reprendre à la rentrée si les conditions sanitaires sont favorables.
- **Le repas de Noël** en décembre prochain reste également dans nos objectifs de reprise d'une vie normale !

■ RELAIS SOLIDARITÉ

Ce service de garde occasionnelle d'enfants ou d'adultes malades ou handicapés a été créé par le CCAS en 2012 et permet d'apporter une aide ponctuelle à des parents ou à des aidants.

En raison de la pandémie, le service n'a pas été opérationnel en 2020 et en début 2021. Toutefois, il va reprendre, dès que les conditions sanitaires le permettront, avec une nouvelle équipe composée de membres du CCAS (Sylvie STULL, vice-présidente

CCAS, Laurent CLUZEL, nouveau référent pour ce relais, André CASSIER, Marie-Paule MARTIN, Marie-Jeanne MORISSET) et de bénévoles (Régine JEAN, Chantal PETITJEAN) formés et investis dans le domaine de l'action sociale.

Pour toute demande, s'adresser à la Mairie (03 80 32 00 00), à Laurent CLUZEL (06 73 10 33 71) ou à Sylvie STULL (06 07 52 70 54).

A l'attention des séniors : Vous venez d'avoir 70 ans ? Faites-vous recenser à la Mairie pour bénéficier de toutes les actions mises en place par le CCAS, soit par téléphone 03 80 32 00 00, soit directement en Mairie.

■ ÉVÈNEMENTS

Malgré la pandémie, le CCAS a pu maintenir certaines de ses actions, en s'adaptant aux contraintes sanitaires imposées :



Vendredi 5 juin 2020, à l'occasion de la Fête des Mères et l'accueil des nouveaux bébés (nés depuis fin mai 2019) chaque maman se voit offrir à domicile une orchidée et un coffret cadeau de bienvenue pour l'enfant.



Jeudi 25 juin 2020 pour faire perdurer la tradition, le CCAS distribue une calculette à chaque futur collégien.



Samedi 12 décembre 2020, pour compenser l'annulation du traditionnel repas de fin d'année, les 244 aînés de la commune nés avant 1949 reçoivent directement à domicile un colis de Noël (composé uniquement de produits artisanaux et régionaux), portés par les membres du CCAS aidés des élus.



Vendredi 28 mai 2021, poursuivant ses actions, les membres du CCAS accueillent les «bébés de l'année» et mettent les mamans à l'honneur en portant à domicile le traditionnel présent de bienvenue.



Vendredi 25 juin 2021, les 27 élèves de CM2 reçoivent une calculette avant leur entrée au collège.



La doyenne du village à l'honneur... Samedi 26 juin 2021, Alda LAGAUTRIERE, habitant à VAROIS depuis 53 ans, fêtait ses 97 ans. A cette occasion, le CCAS lui a rendu visite pour la féliciter de sa bonne forme et lui remettre un cadeau de la part de la Municipalité.



■ J'AIME MON VILLAGE - J'EN PRENDS SOIN

La situation sanitaire du moment ne nous a pas permis de maintenir, le samedi 22 mai 2021, la journée éco citoyenne «J'aime mon Village - j'en prends soin» sous le format initialement convenu : ramassage des déchets par tous et mise en place d'ateliers de sensibilisation et de pratique.

Toutefois, le service enfance jeunesse a mené des actions tout au long du mois :

- **Périscolaire** : ramassage des déchets sur le temps méridien par groupe de six enfants volontaires. Une grande partie des rues dans un rayon de 1 km autour de l'école a été nettoyé, ainsi que les sites les plus fréquentés (espace Pierre Aubert et route de Fontaine-Française.). Très sensibles à cette problématique des déchets, il n'a pas été compliqué de trouver des volontaires, tous l'ont fait avec enthousiasme !

Malheureusement certains jours, l'action s'est avérée vaine car rapidement des débris étaient à nouveau à ramasser, notamment des mégots.

- **Pass' Jeunes (11-13 ans) et Local Jeunes (14-17 ans)** : nettoyage des abords du Fort (non réalisé il y a deux ans) et de deux dépôts sauvages.

Les jeunes vous incitent à utiliser l'application GreenR qui vous permettra lors de vos balades de géocaliser un déchet en prenant une photo de celui-ci puis :

- soit vous le ramassez et à nouveau vous prenez une photo pour valider la propreté du site
- soit vous le laissez et une personne qui a également l'application viendra le récupérer ultérieurement.

- **Service Enfance Jeunesse et Service Technique, avec l'aide de Nicolas BELLET** : mobilisés pour dégager et broyer un dépôt sauvage de déchets verts. Le broyat a été ensuite mis à la disposition des familles à l'entrée du périscolaire.



Les structures éducatives municipales (Périscolaire, Pass' Jeunes, Local Jeunes) collectent au quotidien : bouchons en plastiques, journaux, magazines, matériel d'écriture usagé et piles.

L'opération de collecte des journaux et magazines a permis de récolter à ce jour 200 € (somme réinvestie au profit des jeunes).

La manifestation «J'aime mon Village - j'en prends soin» sera aussi déclinée sous une autre forme sur les mois de septembre et octobre :

- samedi 11 septembre : Utilotroc
- du 1^{er} au 31 octobre : opération «Familles Zéro déchet». A ce jour 6 familles se sont portées volontaires et seront accompagnées par les agents du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement et par l'animateur du SMICTOM.

Renseignements et inscriptions :
Enfance Jeunesse 03.80.56.61.86

Une restitution sera présentée du 20 au 28 novembre 2021 lors de la semaine européenne de la réduction des déchets.



■ PARCOURS ARTISTIQUE

Depuis le mercredi 2 juin 2021, la Ferme Sarrasin a été transformée en atelier de création.

Cet atelier, sous la direction de Yannick MASSON (plasticien Côte-d'Or), accueille les jeunes et tous les habitants qui souhaitent s'investir et s'impliquer ponctuellement ou régulièrement dans un projet consistant à mettre en valeur le patrimoine historique, naturel et agricole, via un parcours à réaliser à pied ou à vélo.

Certains sites, comme le Verger de sauvegarde, la P'tite Forêt des écoliers, le lavoir (Fontaine Saint-André), le puit... serviront de lieux d'exposition des «œuvres» produites au sein de l'atelier.

La thématique Land' Art a été retenue et de nombreuses réalisations seront faites à partir de matériaux de récupération, d'éléments et de matières naturelles qui se dégraderont pour la plupart sous l'action du temps et des conditions climatiques.



Tout ce qui ne se dégradera pas naturellement sera ensuite enlevé afin de ne laisser aucun impact sur l'environnement.

L'exposition devrait commencer à compter du 20 septembre 2021.



Le lavoir





■ UNE ANNÉE AU PÉRISCOLAIRE

La succession des différents protocoles sanitaires a chamboulé le rythme de vie collective au quotidien. Enfants et agents ont dû s'adapter aux nouvelles règles pour assurer la continuité du service, sans fermeture de classe, grâce aux efforts fournis par tous, pour maintenir quotidiennement un certain niveau de vigilance et d'attention.

■ La difficulté majeure demeure l'accueil de tous les enfants alors même qu'il faut respecter la constitution de groupes de classe tout au long de la journée.

Avec la mise à disposition de salles municipales, il a été possible de répartir les enfants par classe dans des espaces différents.

■ Pour les élèves de l'école élémentaire, l'application du protocole sanitaire strict au sein du restaurant scolaire a induit la mise en place de deux services de restauration complets : 3 enfants d'une même classe par table à 1 m les uns et des autres avec des tables à 2 m de distance.

L'enchaînement des deux services laissait à peine quinze minutes pour assurer une désinfection complète des chaises et des tables et pour dresser à la suite à nouveau une quarantaine de couverts.



■ L'équipe pédagogique a dû également s'adapter et proposer tous les jours sur le temps méridien, des activités répondant aux contraintes du moment, tout en s'efforçant de conserver la notion de plaisir, le déroulement et la dépense énergétique plus que nécessaires en cette période compliquée.

Un grand merci aux enfants, à Sophie et Jérémie les responsables de la structure, aux agents municipaux du service et aux animateurs vacataires, pour avoir œuvré au bon déroulement de l'accueil malgré le contexte.

■ REMISE GOURDES ET SACS EN TISSU : SERVICE ENFANCE JEUNESSE, DYNAMO ET ÉCOLE

Dans l'optique de répondre conjointement à certaines problématiques du quotidien des élèves et à la notion de développement durable (une des lignes du projet d'école), le Service Enfance Jeunesse, Dynavo et l'école se sont associés pour offrir un kit pratique :

■ Le service enfance jeunesse et l'école ont distribués une gourde en inox à chaque élève de l'élémentaire.

Au-delà de la sensibilisation environnementale en n'utilisant plus de bouteilles plastiques comme contenant, l'accent a été mis sur les bienfaits d'une hydratation régulière tout au long de la journée et sur le côté hygiénique de ne plus boire au robinet.

A chaque rentrée scolaire, les élèves du cours préparatoire et les nouveaux élèves intégrant l'école recevront également une gourde.

■ Dynavo a de son côté participé à l'action en complétant le kit par un sac à dos en tissu à bretelles, estampillé au nom de l'élève.

C'est Adrien CHANTERANNE, un ancien élève de VAROIS ET CHAIGNOT qui a réalisé le dessin de ces sacs.

Tous les écoliers du groupe scolaire ont reçu le sac et pourront l'utiliser pour transporter gourde et chaussures de sport pour se rendre de l'école au gymnase ou ranger des effets personnels (chaussons, goûter...).



La remise a eu lieu le 8 juin 2021 pour le plus grand plaisir des élèves.

Les premières traces de vie humaine sur le site de VAROIS ET CHAIGNOT remontent à la Préhistoire, plus précisément à l'ère du Paléolithique -ou âge de la pierre taillée-, soit environ 100 000 ans avant J.C. Elles ont été mises en évidence à la faveur de fouilles archéologiques effectuées sur notre commune avant la réalisation des lotissements actuels.

Le passé de notre village à travers les ères successives a pu ainsi être partiellement reconstitué grâce à toutes ces découvertes, fragments d'objets divers (armes, outils, poteries, vases, vaisselle, bijoux, monnaies...) ou vestiges de constructions gallo-romaines...

La naissance même de VAROIS ET CHAIGNOT peut être située au Néolithique (il y a environ 3 000 ans) lorsque l'homme se sédentarise. De nomade chasseur-cueilleur, il change peu à peu de mode de vie et commence à exploiter les richesses liées à la terre et à dessiner l'esquisse du futur paysage agricole. La présence de rivières et de forêts, fournissant l'eau et le bois, éléments indispensables à la vie, justifie en partie son implantation sur le site, dont le nom actuel à lui seul explique son origine : VAROIS évoquerait un val avec un cours d'eau (le Bas Mont ? le Sauvigny ?) et CHAIGNOT désignerait une forêt de chênes (disparue aujourd'hui mais qui a bien existé).

Depuis l'époque gallo-romaine divers facteurs ont contribué au modelage du village: guerres, civilisations successives, aléas climatiques, modifications géographiques (assèchements des sols, déforestations), changements économiques (élevage, cultures, industrialisation) et sociaux (évolution et transformation de la société).



Cette fontaine, dédiée à Saint André, nettoyée et rénovée en 2000, existe encore aux abords du cimetière actuel.

Au Moyen Age, le morcellement politique et l'organisation d'une société agricole scindée en deux classes (une classe « noble » propriétaire et une classe « paysanne » asservie) et surtout l'influence du Clergé aboutissent à la création d'un village près d'une fontaine, lieu d'approvisionnement en eau et point de rencontre des habitants.

A partir de la Révolution, les habitants de VAROIS ET CHAIGNOT pratiquant essentiellement la culture et l'élevage, et soumis jusqu'alors aux usages féodaux (servage, impôts, redevances diverses, comme pour l'utilisation des moulins), peuvent acquérir une partie des terres saisies aux seigneurs. Ces nouvelles « propriétés » sont officiellement cadastrées à la demande de NAPOLEON 1er en 1811.

La gestion de l'eau dans la commune devient une priorité : entretien et construction de lavoirs, de ponts, de puits...mais aussi assèchement des terres marécageuses pour « gagner » des zones à cultiver, tout en gardant des pâtures pour l'élevage du bétail.



Les maisons changent peu à peu d'aspect, avec le remplacement de la paille des toits par la tuile, ce qui améliore considérablement la sécurité.

De grands bouleversements vont alors structurer le site pour aboutir à la configuration actuelle du village.

Jusqu'au XIXème siècle, la maison communale (incluant l'école) et l'église se trouvent dans le bas de VAROIS à côté du cimetière. Malgré quelques travaux d'entretien (bien insuffisants), ces édifices menacent de s'effondrer au fil des ans. Ils sont finalement détruits et reconstruits dans le haut du village, route de Fontaine-Française...lieu

qui va constituer alors le lien entre le bourg de VAROIS et celui de CHAIGNOT...et qui devient le cœur du village. Ce choix permet ainsi aux habitants des deux hameaux d'entendre distinctement la cloche, annonçant l'heure et les événements importants (incendies, guerres, mais aussi offices, mariages, baptêmes, décès ...).

C'est le troisième quartier de la commune VAROIS ET CHAIGNOT.

Les armoiries du village portent d'ailleurs trois étoiles dorées qui symbolisent ces trois quartiers (les autres éléments, le blé et le roseau, rappellent les cultures céréalières et l'origine marécageuse du site).



La nouvelle église, dédiée à Saint André, est celle encore présente aujourd'hui dans la commune. Elle a été inaugurée le 6 mai 1866.

Depuis, la Municipalité, en charge de l'entretien et de la préservation du bâtiment, procède régulièrement à des travaux de conservation (toiture et clocher en 1976, intérieur en 1995), d'embellissement, de mise aux normes (réalisation du parvis et de l'esplanade église-monument aux morts en 2013) et de rénovation (restauration de la cloche en 2015).



La construction de la « maison école » située juste en face l'église est terminée en 1871. La mairie et l'école se partagent alors le bâtiment ...

Fierté des 300 habitants, ces deux édifices « contemporains » ont heureusement échappé aux obus de la guerre de 1870.



Une première église est également érigée au cœur de ce cimetière, sans doute au XIIème siècle. La croix de pierre qui se dresse toujours à l'entrée est l'unique vestige de cet édifice.

Ainsi prend forme l'espace communal qui se peuple petit à petit. Les heurs et malheurs s'enchaînent au fil des siècles et la population varie en nombre au gré des événements (guerres, massacres, pillages, incendies, famines dues aux mauvaises récoltes, maladies -la peste en particulier), mais grâce à leur ténacité, à chaque fois, les habitants ont su se relever.

D'une implantation de maisons dispersées, trop exposées à tous les dangers, le village se structure peu à peu en regroupant les constructions autour de la fontaine et de l'église, avec au départ une dizaine de maisons.

Ancrés sur leurs terres, les villageois sont toutefois informés des idées nouvelles. Ils apprennent des commerçants, colporteurs, troubadours et autres voyageurs, les troubles qui bouleversent la FRANCE jusqu'à la tourmente révolutionnaire (mouvements religieux, guerres territoriales, rébellion de la population contre la monarchie et les nobles et même contre le clergé...), tout en restant relativement épargnés par ces événements et leurs conséquences.



A l'issue de cette guerre et en raison de la situation géographique de VAROIS ET CHAIGNOT, point stratégique commandant l'accès à DIJON par l'Est, **les autorités militaires décident de bâtir un fort dans le village**, lors de l'établissement de la ceinture de sécurité de la ville. Sa construction est achevée en 1881. Il est occupé par le 27ème régiment de ligne, comptant 256 militaires qui cohabitent avec la population du village.

Ce fort servira de camp de prisonniers au cours de la première guerre mondiale et à nouveau en 1944. Déclassé en 1954, il est racheté par la ville de DIJON. Aucun projet d'utilisation n'aboutit et la ville le revend à un particulier en 1985.

La fin du XIXème siècle voit l'amorce des grands équipements communaux.

Le 2 mars 1881, le premier tramway reliant DIJON à FONTAINE-FRANCAISE, via MIREBEAU, passe à VAROIS ET CHAIGNOT. Ce train-tram (le « tacot ») transporte voyageurs et marchandises (comme les betteraves produites dans le village et destinées à la distillerie d'ARC-SUR-TILLE et à la sucrerie de MIREBEAU) et assure même un service de messagerie. La ligne fonctionne tant bien que mal (problèmes financiers entre autres) mais sera définitivement fermée le 31 décembre 1946.

Un bureau postal est créé dès 1906 chez un particulier. **En 1912, la poste s'installe dans un bâtiment proche de la Mairie.** Restauré et agrandi dans les années 80, le bureau est alors largement utilisé par les sept cents foyers de la commune et les habitants des alentours. Mais, en 2015, la Poste ferme ses services en raison de la diminution de la fréquentation du bureau

En 2004, rénové et nettoyé, le fort accueille quelques bureaux et petites boutiques d'artisans locaux pendant un court temps...mais l'acquéreur privé ne poursuit pas les travaux de transformation et met fin à l'utilisation du bâtiment.

A l'abandon, le fort est maintenant considérablement dégradé et l'accès du site interdit par mesure de sécurité...

Pour honorer ses enfants tombés aux combats pendant la guerre 14/18, la commune fait ériger un monument aux morts, à côté de l'église. Il est inauguré le 26 octobre 1924. Les noms des morts de la guerre 39/45 y sont également gravés. Le coq installé un peu plus tard au sommet a été « toiletté » en 2000.



et de la baisse de l'activité. Un relais postal est alors installé dans la supérette du centre commercial du village, puis repris par le

bureau de tabac après la cessation d'activité du supermarché. Ce service fonctionne encore actuellement.

En 2019, la Mairie, propriétaire du bâtiment « postal », va transformer l'espace en logements (aux 1er et 2ème étages) et permettre l'installation au rez-de-chaussée d'une épicerie proposant des produits « bio », en vrac, et privilégiant les circuits courts.

A partir de 1913, la mairie acquiert un matériel de lutte contre les incendies, fréquents à cette époque, et crée un corps de sapeurs-pompiers. Il sera fonctionnel jusqu'en janvier 2009, date de la nouvelle organisation des secours sur l'agglomération dijonnaise, et le matériel revendu.

En ce début du XXème siècle, les bouleversements technologiques apparaissent: la commune procède à l'installation du réseau électrique et du téléphone. Mais, il faut cependant attendre le milieu du siècle pour « avoir l'eau sur l'évier » !

Des «commerces» s'installent... pas moins de 6 cafés ouvrent pour accueillir les soldats installés au fort. A la fois bar, restaurant, épicerie, boulangerie, tabac, dépôt de gaz et pompe à essence, ces échoppes « multiservices » ferment ensuite petit à petit avec la généralisation de la voiture et surtout l'apparition des grandes surfaces. Seul un café subsiste encore quelques temps route de Gray, proche de la discothèque ouverte en 1968. Ces établissements ferment à la fin du siècle.

Avec le progrès, des métiers disparaissent aussi définitivement (lavandière) ainsi que divers ateliers (maréchal-ferrant, bourrelier, charron...), les tracteurs remplaçant les chevaux.



C'est surtout à partir de 1967 que la commune entre dans une ère nouvelle.

De village à vocation agricole avec ses nombreuses fermes, VAROIS ET CHAIGNOT devient peu à peu une commune suburbaine (tout en préservant son caractère rural) et va connaître une grande extension avec l'apparition des lotissements.

Les fermes pratiquant jusqu'alors la polyculture et possédant du bétail se «modernisent» pour adopter un mode de cultures plus sélectives et surtout intensives et mécanisées, favorisé par le remembrement. L'élevage et la production de lait sont abandonnés après 1975, tout comme la vigne présente jusqu'alors dans toutes les fermes.

Avec l'apparition des constructions, la population augmente et passe de 390 habitants en 1968 à 2000 habitants en 2020. Cet accroissement s'accompagne d'importantes réalisations pour répondre aux nouveaux besoins de la population.

En 1972, un groupe scolaire (école maternelle et école élémentaire) est construit pour recevoir les 140 élèves du village. Il s'agrandit au fil des années afin d'accueillir tous les enfants, en particulier lors du regroupement scolaire avec ORGEUX en 1985.

Aujourd'hui, dans le village, il ne reste que cinq exploitations agricoles en activité. Elles s'orientent vers des productions de grandes cultures et de légumes « plein champ » : blé, orge, tournesol, soja, colza, moutarde, lin, pommes de terre, oignons, asperges et autres cultures spécialisées, distribuées en circuit court et vente directe à la ferme. Ces cultures sont produites en agriculture raisonnée ou en agriculture biologique.

Dans les années 80, quelques petites entreprises prospèrent dans la commune: menuiseries, plomberies, maçons, carreleurs, électriciens, matériels agricoles, ateliers «chimiques», peintres, paysagistes ; certaines sont encore en activité aujourd'hui.

Un cabinet vétérinaire ouvre en 1995, transformé en clinique après rénovation (en 2004 et 2016).

De nouveaux services sont proposés pour les élèves.

Un restaurant scolaire s'ouvre en 1988, après d'importants travaux de transformation, dans **l'ancien «Mille Clubs»** (construction attribuée aux Communes en 1977 par le Ministère de la jeunesse et des sports et destinée initialement aux fêtes et aux activités des associations).

Un service de garderie (périscolaire et périodes de vacances) se met aussi en place.

L'ensemble scolaire, baptisé «Groupe Henri Vincenot» en 1990, accueille toujours les enfants et est régulièrement rénové (cour aménagée, préau...) et modernisé (informatisation). La «cantine» devenue trop petite et le manque de salles d'accueil ont conduit la municipalité à implanter un nouveau «bâtiment périscolaire», jouxtant l'école. Inauguré le 5 juin 2015, il englobe un restaurant scolaire répondant aux normes sanitaires actuelles et des salles pour l'accueil des élèves.

L'ex-bâtiment « Mille Club » comprenant deux niveaux (rebaptisés salle Tournesol et salle Iris) sert aujourd'hui de salles de réunions, à disposition de la Municipalité et des associations, et de lieu de pratique pour diverses activités et même de petites réceptions (grâce à la cuisine équipée).

Ouverte en 1978 dans une salle du «Mille Clubs» et gérée par l'ASCVEC, une bibliothèque s'installe dès 1988 dans les bâtiments situés dans la cour de la Mairie. Rénovée, elle devient officiellement « biblio-



thèque municipale » le 1^{er} janvier 1994. En 2007, la municipalité met en chantier un bâtiment derrière la Mairie pour accueillir la bibliothèque actuelle, inaugurée en 2008 et baptisée «**Bibliothèque Municipale Gérard Dubois**» (alors le Maire de la Commune, à l'initiative du projet). L'édifice accueille également une salle multimédia équipée informatiquement pour répondre aux nouvelles exigences, scolaires en particulier, mais aussi des habitants.

Après la construction de l'école, les locaux de la Mairie libérés sont redistribués dès 1972 en salle du Conseil et des Mariages, salle des fêtes et bureaux administratifs. La



façade est ravalée en 1978. Transformée intérieurement plusieurs fois, aujourd'hui elle comprend des bureaux administratifs (dont un pour l'accueil du public) au rez-de-chaussée, une salle de réunion et le bureau du Maire à l'étage. Les combles ont été aménagés pour recevoir les archives. La Salle du Conseil et des Mariages est installée depuis 2008 dans le petit bâtiment extérieur, situé à gauche dans la cour et entièrement rénové, comme d'ailleurs la cour mise aux normes pour l'accessibilité des handicapés. **Le marronnier (arbre du cinquantenaire de la République) planté au centre depuis le 11 novembre 1920 a pu être préservé...**

La multiplication progressive des pavillons à partir des années 70/80 favorise l'implantation de nouveaux commerces en bordure de la route de Fontaine-Française qui devient la route principale. Ainsi s'ouvrent la boulangerie, le salon de coiffure, le bureau de tabac, la supérette. L'essor de la commune permet également l'**installation d'un pôle de santé**, avec le cabinet des médecins, celui des infirmières, de la pharmacie, d'une dentiste (fermé en 2013), puis le cabinet des kinésithérapeutes, de la podologue-pédicure et même d'une diététicienne depuis 2018. Ces services rendent le cœur du village très animé !

Bien que proche de DIJON, les varois-et-chaignotins ont toujours voulu conserver l'identité de village rural pour leur commune et développer des activités sur place. Ils vont peu à peu s'organiser en diverses associations : l'ASCVEC (Association Sportive et Culturelle de Varois et Chaignot, créée en 1975 et regroupant jusqu'à 25 sections aux activités diverses), le Club Amitié-Loisirs (dès 1976), le Jumelage avec la commune rhénane de HAMM (en 1983), la FNACA (en 1995 pour les anciens combattants en Algérie), VAROIS JARDIN (depuis novembre 2001, avec les jardiniers locaux exploitant les jardins familiaux mis en location par la Mairie) et tout récemment

en 2018 les Amis de la ST ELOI (avec un marché annuel de producteurs locaux).

Une quarantaine de propositions différentes permet de satisfaire les demandes des habitants, tous âges confondus (Club de sports, activités manuelles, culturelles, artistiques...).

Pour faciliter la pratique de ces multiples activités, sportives en particulier, la Municipalité attentive aux besoins des habitants développe de nouvelles infrastructures dès 1975. On peut citer le plateau d'éducation physique pour la pratique des sports de ballon, les terrains de tennis avec le Clubhouse (situé face au nouveau restaurant scolaire), le stade « Julien Dubois », inauguré en 1979, situé derrière l'église et dédié au football.



L'aire de jeu créée en 1995 à côté de ce stade est déplacée en 2011 près des « tennis » où elle est encore actuellement.

Devant l'accroissement du nombre d'adhérents dans les associations particulièrement actives, très vite s'impose la construction d'un complexe multifonctionnel... **La première pierre de cet ensemble « salle polyvalente-gymnase » est posée le 13 juin 1987.** Les locaux inaugurés officiellement le 15 octobre 1988 englobent la salle des fêtes (équipée d'une cuisine) au rez-de-chaussée, une salle de gymnastique et un laboratoire photos au premier étage. Le gymnase comprend également des locaux annexes (vestiaires, douches, rangement).

Un terrain en revêtement « stabilisé » est réalisé aux abords en 1990. Aujourd'hui, il « sert » aussi de boulodrome ...

En juillet 2002, la Municipalité ouvre un espace au premier étage surplombant le gymnase. Cette structure, le «**Local Jeunes**», est destinée aux jeunes de la Commune, âgés de 11 à 18 ans et propose des activités variées (baby-foot, jeux de sociétés, ordinateurs, sorties en extérieur...) tout long de l'année, vacances scolaires comprises !

Rebaptisé Espace Pierre Aubert en 2004, le complexe gymnase-salle des fêtes fait régulièrement l'objet de rénovations : clôture de l'ensemble pour améliorer la sécurité, réfection du sol de la salle de gymnastique au premier étage pour la pratique du judo, pose d'un revêtement « multisports » dans le gymnase, mise aux normes des équipements, remplacement du carrelage de la salle des fêtes...



En constant développement, le village fait aussi évoluer **ses espaces extérieurs**, comme l'aménagement de la promenade du Pré de l'étang (avec la plantation d'un verger conservatoire, l'installation d'un hôtel à insectes et la construction d'un kiosque), la plantation de la « Petite

forêt des écoliers », l'implantation de bancs, l'embellissement des espaces verts ...pour conserver une qualité de vie spécifique à la commune qui poursuit son extension avec les constructions réalisées tout récemment dans la ZAC.



Ce n'est pas pour rien qu'en 2018 VAROIS ET CHAIGNOT a été classé en 28^{ème} position «Village où il fait bon vivre» sur 35 000 communes de FRANCE !!!

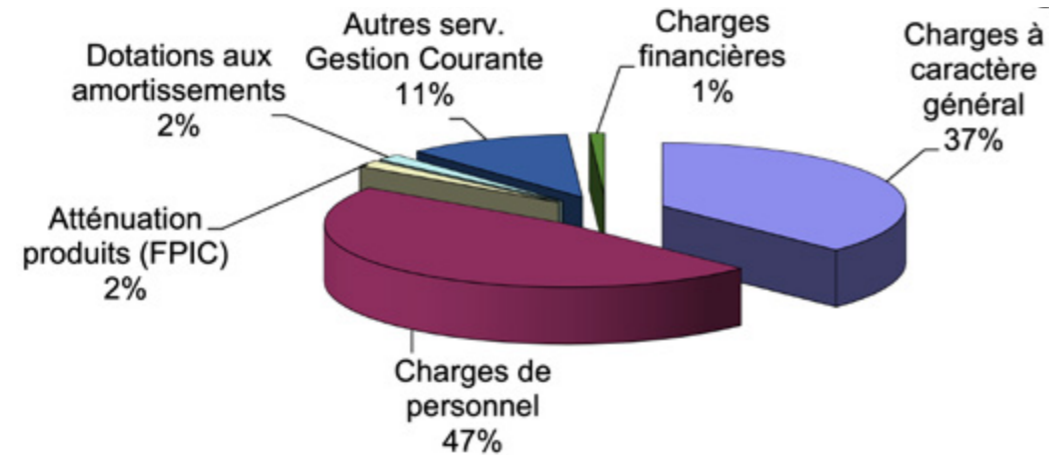
Mireille BOISSONNADE - 14 avril 2021

Bibliographie

« Les mots de la Terre » - Roland DESCHAMPS
 « Varois et Chaignot », mon village » - Roland DESCHAMPS - Edition 2009
 « Au fil du temps » - Dominique BROYER - Edition 2013
 Crédit photos - Dominique BROYER

PRÉSENTATION DU BUDGET 2021 APPROUVÉ EN CONSEIL MUNICIPAL LE 01 AVRIL 2021

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2021



Montant du budget des dépenses de fonctionnement 2021 : 1 446 000 €

Le budget de fonctionnement 2020 a été impacté par la crise sanitaire. La commune a non seulement supporté les charges indispensables à la préservation de la santé de son personnel mais elle a également apporté son aide et son soutien :

- au personnel soignant dans le cadre de l'accueil des enfants prioritaires,

- aux personnes les plus vulnérables dans le cadre de la mission assurée par le CCAS,
- aux habitants en fournissant des masques,
- aux commerçants en accordant une remise sur les loyers perçus,
- aux associations pour lesquelles elle a maintenu le montant des subventions

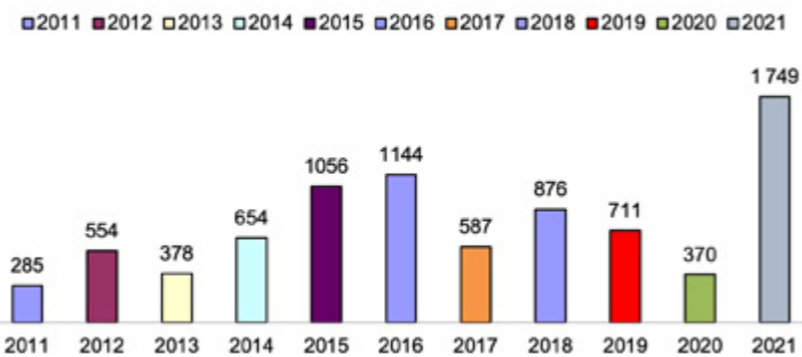
Soit un coût annuel de plus de 30 000€ partiellement compensé par la communauté de communes, la Caisse d'Allocations Familiales...

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN K€

En 2020, les travaux de réfection des trottoirs (route de Fontaine-Française) et du réseau d'eau pluviale se sont poursuivis ainsi que le renouvellement de l'éclairage public (remplacement des mâts boules).

Les travaux d'aménagement de la plaine sportive débuteront en 2021 avec la construction du nouveau terrain de football. L'amélioration du cadre de vie dans la commune se poursuivra également avec la sécurisation de la route de Fontaine-Française, l'embellissement de nos espaces verts, de la petite forêt, la plantation de haies champêtres dans le cadre de la préservation de la biodiversité...

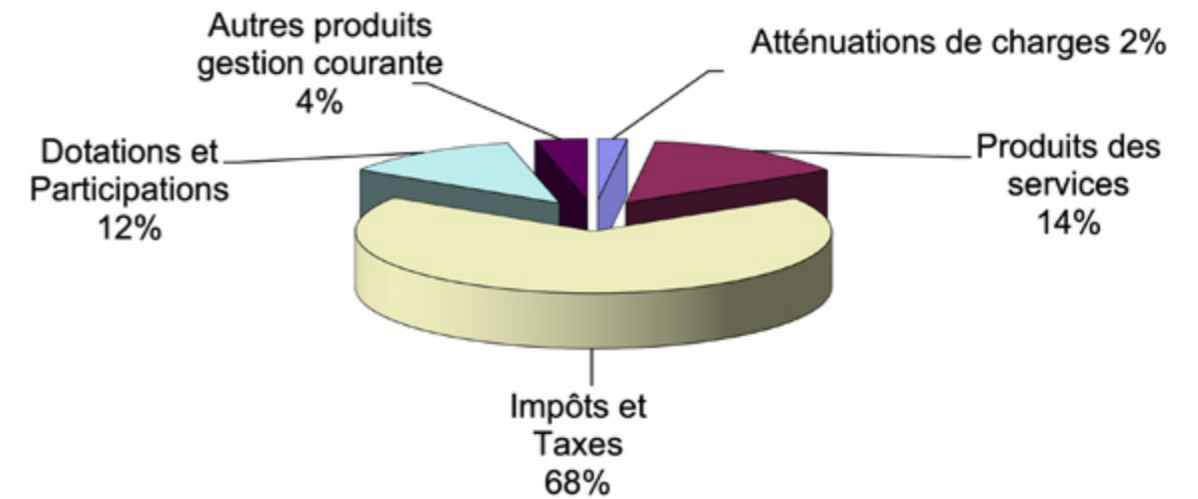
La capacité d'autofinancement générée



par la maîtrise de son budget de fonctionnement ainsi que l'optimisation des subventions permettent à la commune de financer ses investissements avec un recours à

l'endettement raisonné (remboursement annuel par habitant de 32 € pour 88 € par habitant pour la strate de référence dans le département).

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2021



La fiscalité directe locale perçue par la commune constitue la ressource principale de financement du budget de fonctionnement de la commune.

La volonté de la commune consiste à maîtriser son budget de fonctionnement afin de compenser la baisse constante depuis 2013 de la dotation globale de fonctionnement (participation de l'État au fonctionnement des collectivités) tout en contenant l'augmentation de sa fiscalité.

Pour rappel, la taxe d'habitation a été modifiée par la loi de finances pour 2018. Depuis 2018, elle baisse progressivement pour 80 % des Français, qui ne la payent plus à compter de 2020. Pour les 20 %

des ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des communes issu de la suppression de la taxe d'habitation sur les habitations principales (THRP), à compter de 2021, les communes cesseront de percevoir le produit de la THRP.

La THRP encore versée par certains contribuables sera perçue par l'État. Il n'est plus demandé à la commune en 2021 de délibérer sur le taux de la THRP.

En 2020, le produit de la THRP représentait 43% des recettes de fiscalité perçues par la commune.

En contrepartie, l'État a pris l'engagement de compenser « à l'euro près » cette perte de ressources pour les communes.

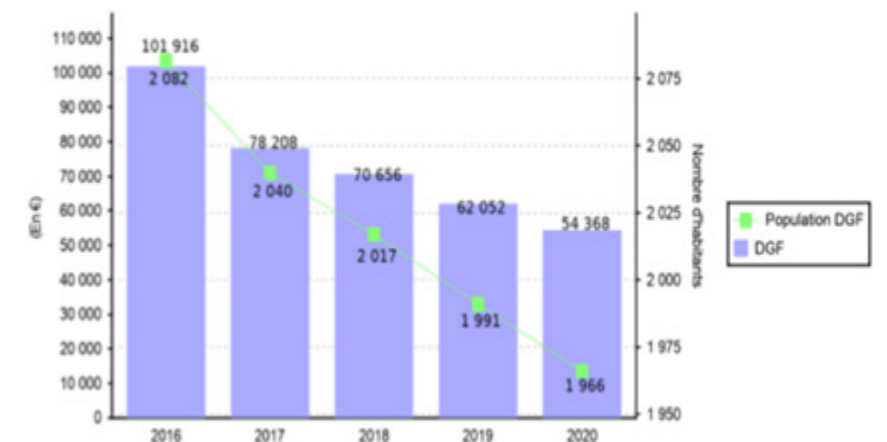
La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera dorénavant versée à la commune après application d'un coefficient correcteur destiné à égaliser les produits perçus par la commune avant et après réforme et assurer la compensation « à l'euro près ».

Ce mécanisme de compensation n'aura pas d'incidence pour les habitants de la commune.

■ RÉVOLUTION DE LA DGF ET DE LA POPULATION DGF

Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.



25 mai 2020

■ ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BILLET, doyen d'âge, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Mme BAZIN Nadine a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du Maire et des Adjointes.

A été proclamé par 19 voix : Maire, Pierre JOBARD

Ont été proclamés Adjointes par 19 voix :

Nadine BAZIN, Adjointe aux Finances

Jean-Marie BILLET, Adjoint aux Travaux

Christine BLANC-RICHARD, Adjointe à l'Enfance/Jeunesse

Jean-Paul ROCHE, Adjoint à l'Urbanisme

2 juin 2020

■ GROUPE ALTITUDE INFRASTRUCTURE FIBRE 21 – IMPLANTATION NRO (NŒUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE)

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique opéré par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, la société Altitude Infrastructure Fibre 21 a été retenue pour réaliser les travaux sur le territoire de la commune

de Varois et Chaignot.

Pour ce faire, un nœud de raccordement optique doit être installé sur le territoire de la commune.

Une convention a été établie avec cette

société pour la mise en place de ce nœud de raccordement sur la place publique des Marronniers sous réserve de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

■ ATTRIBUTION DE MARCHÉ PUBLIC «PRESTATIONS POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES»

Vu le Code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 17 février 2020,

Vu les critères de jugements des offres tels que définis dans le règlement de consultation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'attribuer le marché de 2 ans renouvelable une fois 2 ans à l'entreprise SAUR (21), pour une redevance forfaitaire annuelle de 12 750 € HT, hors prestations supplémentaires.

■ SICECO-RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC 2^{ÈME} TRANCHE

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Le coût global de l'opération s'élève à 38 249.69 € HT et la contribution à la charge de la commune est de 23 404.58 € TTC.

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité de confier l'exécution de ces travaux au SICECO.

■ ATTRIBUTION D'UNE ÉTUDE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE DES SPORTS/ZAC DES RIVES DU SAUVIGNY

Dans le cadre d'une prestation de maîtrise d'oeuvre relative à l'aménagement d'un complexe sportif/tranche 1 : terrain synthétique de football,

Vu la programmation « section investissement » présentée au Conseil Municipal en séance du 2 mars 2020,

Vu le procès-verbal de la Commission des Marchés du 15 mai 2020,

Vu les critères de jugements des offres tels que définis dans le règlement de consultation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'attribuer la réalisation de l'étude à l'entreprise A2C SPORTS, 69430 Quincy en Beaujolais, pour un montant HT de 16 940.00 €,

■ TARIFS SPÉCIAUX DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES PENDANT LA CRISE SANITAIRE COVID 19

Lors de la reprise de l'école et des services périscolaires en mai 2020 à la suite de la période de confinement dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19, la commune a proposé une grille tarifaire des accueils périscolaires permettant de respecter les recommandations sanitaires, selon la grille suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	PIQUE NIQUE / PANIER REPAS	Accueil de loisirs (tarif à l'heure)
< 7 000 €	2.31€	1.54€
> 7 000 €	2.68€	1.79€
<11 000 €		
>11 000 €	3.04€	2.03€
<15 000 €		
>15 000 €	3.40€	2.27€
<18 000 €		
>18 000 €	3.66€	2.44€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté ces tarifs pendant cette période particulière.

10 juillet 2020

■ CONVENTION RELATIVE À LA CONTINUITÉ SCOLAIRE ET LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Considérant la nécessité d'assurer l'accueil des enfants sur le temps scolaire pendant lequel les élèves ne peuvent pas être pris en présence de leur professeur compte tenu des mesures de distanciation à respecter en raison de l'épidémie de la COVID-19,

Une convention est signée entre la commune de VAROIS ET CHAIGNOT et les services de l'Education Nationale de la CÔTE-D'OR pour définir les obligations propres à chacune des parties afin d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs.

Les activités organisées par la collectivité s'inscrivent dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignement présentiel ou à distance. Elles concernent notamment :

- la pratique sportive et la santé des élèves
- des activités artistiques et culturelles
- des activités en matière d'éducation au civisme et à la citoyenneté.

■ MISE EN PLACE DU PAIEMENT AVEC CB PAR INTERNET POUR LES FACTURES ÉMISES PAR LA COLLECTIVITÉ

La collectivité émet chaque année près de 1200 factures qui font l'objet d'un encaissement auprès des services du Trésor Public. Actuellement, les usagers peuvent payer soit par prélèvement automatique, soit par chèque soit en numéraire ou par carte bancaire en se rendant au guichet de la Trésorerie.

En effet, la Direction générale des Finances Publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI » (Titres Payables par Internet) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux. Ce dispositif peut être mise en œuvre soit à partir de notre site internet, soit à partir du portail tipi.budget.gouv.fr et intègre dans les deux cas un serveur de télépaiement par carte bancaire.

Il permet pour l'utilisateur de ne plus utiliser de chèques ou du numéraire tout en conservant l'initiative du paiement et pour la collectivité de sécuriser et d'accélérer l'encaissement des produits locaux tout en renforçant son image de modernité.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la mise en place du paiement par carte bancaire par Internet (dispositif TIPI) à partir du site tipi.budget.gouv.fr.

Pour offrir de nouveaux services aux usagers des services de notre collectivité, il est proposé d'envisager de proposer un mode de paiement automatisé : le paiement par carte bancaire par Internet pour tous les services de l'Enfance/Jeunesse (cantine, accueil matin et soir, activités périscolaires...)

■ PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE SPORTIVE-SUBVENTIONS

Dans le cadre de la ZAC, la municipalité a décidé d'entreprendre des travaux d'aménagement d'un espace sportif « la plaine des sports » en plusieurs phases. La première concernera l'aménagement d'un terrain de football.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a approuvé le projet d'aménagement d'un terrain de football pour un montant de 1 157 424 € HT.
- a sollicité le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à Projets « Cap 100 % », de la Préfecture dans le cadre de la DETR et DSIL 2020, du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, de la Fédération Française de Football et du SICECO.
- a défini le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Programme Cap 100%	sollicitée	1 157 424 €	30 %	300 000 €
DETR	sollicitée	1 157 424 €	25 %	289 356 €
DSIL	sollicitée	1 157 424 €	15 %	173 614 €
Conseil régional de Bourgogne Franche Comté	sollicitée	1 157 424 €	10 %	115 742 €
Fédération Française de Football	sollicitée	1 157 424 €	plafonné	40 000 €
SICECO Eclairage public	sollicitée	138 000 € plafonnée à 60 000 €	plafonné	16 000 €
TOTAL DES AIDES			80 %	934 712 €
Autofinancement du maître d'ouvrage		1 157 424 €		222 712 €

■ DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE

- Monsieur le Maire soumet la mise en place de mesures d'aides à l'activité économique locale, preuve de solidarité face à l'impact majeur de la crise sanitaire de la COVID-19.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté l'exonération de 2 mois de loyers pour les commerces locaux de la commune suivants : l'épicerie du Colibri et le salon de coiffure.



10 septembre 2020

■ AVENANT N° 2 AU TRAITÉ DE CONCESSION – ZAC LES RIVES DU SAUVIGNY

M. le Maire a exposé la nécessité de rédiger un avenant n°2 au Traité de Concession et en a présenté l'objet :

Dans la ZAC il est prévu des équipements de superstructure à savoir des équipements sportifs :

Extension de la salle polyvalente à usage sportif,

Plaine sportive avec notamment un terrain de football.

La concession prévoit une participation de l'aménageur à ces équipements excédant les besoins propres de la ZAC. L'avenant numéro 1 est venu la préciser. Le bilan prévisionnel, l'avenant n°1 et les CRAC

partent du principe que l'aménageur se portait maître d'ouvrage des équipements de superstructure de la ZAC, avec une participation financière de la Commune.

La réalisation de ces deux équipements pourrait faire l'objet de l'octroi de subventions publiques.

L'emprise de la plaine sportive est actuellement détenue par l'aménageur.

L'aménageur et la commune souhaitent poursuivre l'urbanisation de la ZAC par la tranche 7. Sur l'emplacement de cette tranche se trouve actuellement un terrain de football, propriété de la commune.

L'objet de l'avenant n°2 est donc de prendre acte que la commune souhaite conserver la maîtrise d'ouvrage desdits équipements de superstructure et d'organiser la cession de la propriété communale concernée. La commune souhaite réaliser au plus vite ses équipements sportifs sur la plaine sportive, le dossier relatif au terrain de football étant déjà bien engagé.

Le Conseil Municipal a adopté cet avenant n°2 du fait qu'il n'entraîne pas d'augmentation de la participation financière de la commune ou de la rémunération globale du concessionnaire

20 octobre 2020

■ ATTRIBUTION DE MARCHÉ PUBLIC « TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE 2020 »

Vu la programmation Voirie 2020 « section investissement » présentée au Conseil Municipal en séance du 2 mars 2020

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 5 octobre 2020

Vu les critères de jugements des offres tels que définis dans le règlement de consultation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a attribué le marché à l'entreprise COLAS, 21600 LONGVIC, pour un montant HT de 88 853.00 €,

■ ATTRIBUTION DE MARCHÉ PUBLIC « NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX »

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 5 octobre 2020

Vu les critères de jugements des offres tels que définis dans le règlement de consultation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a attribué le marché à l'entreprise DERICHEBOURG PROPLETE, 21121 FONTAINE LES DIJON, pour un montant HT de 26 833.49 €,

■ ATTRIBUTION DE MARCHÉ PUBLIC « ASSAINISSEMENT »

Vu la demande de prestation d'entretien et d'exploitation pour le service public d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire de la commune de VAROIS ET CHAIGNOT.

Vu le procès-verbal de la Commission des Marchés du 12 octobre 2020

Vu les critères de jugements des offres tels que définis dans le règlement de consultation,

Le Conseil Municipal, a décidé, à l'unanimité, d'attribuer le marché à l'entreprise SOGEDO-69291 LYON, pour un montant HT de 19 552 €.

■ SICECO - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 3^{ÈME} TRANCHE

Le Maire a exposé aux membres du Conseil Municipal que des travaux de remplacement d'éclairage public 3^{ème} tranche doivent être réalisés rue du Champ au Coq, rue de Charmoy et rue des Saules (partie enfouie).

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 27 928.01 € HT et la contribution de la commune est évaluée à 12 466.72 € TTC.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation

d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé de confier au SICECO la réalisation des travaux d'éclairage public 3^{ème} tranche.

■ CONVENTION RELATIVE À LA TRANSMISSION DES DONNÉES DE L'ÉTAT CIVIL PAR INTERNET À L'INSEE

L'INSEE a mis à disposition des communes une application logicielle appelée SDFi (Système de Dépôt des Fichiers Intégrés). Elle permet le transfert de fichiers au format dématérialisé et sécurisé des données de l'état civil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté la convention pour la mise en place de cet outil d'échange.

■ CRÉATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITION « CUI-CAE » CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Vu la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), les collectivités territoriales peuvent employer du personnel en contrat aidé (subvention à hauteur de 30 %).

Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et

professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'Etat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de recourir à un contrat d'accompagnement dans l'emploi à temps non complet (28 heures hebdomadaire) pour

une durée de 24 mois à compter du 1^{er} décembre 2020, pour recruter un agent chargé de l'encadrement et l'accompagnement des enfants ainsi que l'animation d'activités pour le service Enfance/Jeunesse de nettoyage des locaux scolaires, bâtiments communaux ainsi que la surveillance des enfants durant le temps de restauration scolaire.

15 décembre 2020

■ ATTRIBUTION DE MARCHÉ PUBLIC «PRESTATIONS DE SERVICES D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUX»

Vu la demande de prestations de services pour l'entretien des espaces verts sur l'ensemble du territoire de la commune de VAROIS ET CHAIGNOT,

Vu le procès-verbal de la Commission des Marchés du 2 décembre 2020,

Vu les critères de jugements des offres tels que définis dans le règlement de consultation,

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer le marché à l'entreprise JACQUINOT PAYSAGISTE à VAROIS ET CHAIGNOT, pour un montant HT de 9 900.00 €.

■ FORFAIT SCOLAIRE

Vu la délibération du 29 septembre 1990 acceptant le projet de convention de regroupement pédagogique VAROIS ET CHAIGNOT & ORGEUX,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer le montant du forfait scolaire pour l'année 2020/2021 comme suit :

ÉCOLE MATERNELLE	50.00 euros par enfant
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	50.00 euros par enfant

22 février 2021

■ ZAC LES RIVES DU SAUVIGNY – POURSUITE DE LA ZAC PAR LES TRANCHES 4 ET 7 ET RECONDUCTION ANNUELLE DU TRAITÉ DE CONCESSION

M. le Maire rappelle que la Commune est en cours d'acquisition d'une parcelle ZK 163 auprès du concessionnaire d'aménagement de la ZAC Les Rives du Sauvigny (ORVITIS), en vue d'y réaliser les futurs terrains de football et d'étendre le gymnase. Dans la suite de la délibération de principe sur ce sujet du 15 décembre 2020, le vote de l'acquisition définitive sera soumis au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance, le temps d'effectuer les démarches préalables obligatoires.

Le déménagement des actuels terrains de sport qui s'en suivra permettra la poursuite de l'urbanisation de la tranche n°7 de travaux, située dans l'ilot D « Le Village » de la ZAC, conformément au programme du dossier de réalisation de cette opération

et en cohérence avec l'avenant n°2 au Traité de concession de la ZAC, validé par la délibération n° 2020/09-10-03 du 10 septembre 2020.

En toute logique M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acter de son accord à la poursuite de la concession de la ZAC, laquelle est entrée dans une phase de reconductions annuelles en février de chaque année, avec l'accord des parties, selon l'article 6 du traité de concession.

De plus, le concessionnaire de la ZAC, ORVITIS a fait part au Maire lors d'échanges de travail, confirmés par un courrier du 27/01/2021, de sa capacité imminente à acquérir à l'amiable le foncier de la tranche de travaux n°4 sise dans l'ilot B de la ZAC

«Le Champ au Coq». Il s'agit d'une tranche d'habitat de 7 lots d'habitat pavillonnaire selon le dossier de réalisation de la ZAC. L'aménagement de cette tranche permettra de boucler le maillage entre la rue Alphonse DE LAMARTINE avec la rue George SAND.

ORVITIS demande à la Commune son accord pour lancer la phase d'études opérationnelles et d'aménagement de cette tranche 4, en parallèle de celles de la tranche 7, sachant que le Maire et le COPIL de la ZAC seront à nouveau associés préalablement à la mise en commercialisation de ces lots par le concessionnaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le lancement des études opérationnelles et l'aménagement des tranches 4 et 7 de travaux.

■ CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ/CONVENTION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT « CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL »

Dans le cadre de l'aménagement d'une plaine sportive à la ZAC « Les Rives du Sauvigny », la commune a décidé, dans un premier temps, la construction d'un terrain de football.

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a été sollicité par la commune pour obtenir un soutien financier dans le cadre de cette opération.

L'attribution d'une subvention d'un montant de 115 472 € TTC a été décidée et est régie par une convention qui détermine les modalités de l'engagement réciproque entre les 2 parties.

■ INSTALLATION D'UNE CITERNE POUR RÉCUPÉRATION D'EAUX PLUVIALES SUR LES TOITURES DES BÂTIMENTS DU GYMNASSE ET DES ATELIERS MUNICIPAUX- ANNEE 2021 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – DISPOSITIF «APPEL À PROJET»

Dans un souci écologique et d'économie d'eau, la commune souhaite installer une citerne enterrée représentant une solution à la fois rentable et utile pour préserver la ressource.

La récupération des eaux de pluie sera utilisée pour arroser les espaces verts communaux tels que le verger conservatoire, la P'tite forêt des écoliers, les diverses jardinières...

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet d'installation d'une citerne de 30 m³ enterrée, pour un montant de 23 124.86 € HT et sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à Projets « Village Côte-d'Or ».

■ TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 3^{ÈME} TRANCHE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public-3ème tranche doivent être réalisés.

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 23 726.09 € HT et la contribution de la commune est évaluée à 10 365.28 € TTC.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités

Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil Municipal à l'unanimité demande au SICECO la réalisation des travaux d'éclairage public.

■ CONVENTION ASSOCIATION «CROQUEURS DE POMMES» DU VAL DE SAÔNE

Dans le cadre de sa politique de développement de la biodiversité, la commune de VAROIS ET CHAIGNOT a réalisé un verger conservatoire au Pré de l'Etang.

La commune a rencontré l'association les Croqueurs de Pommes du Val de Saône. L'association, qui fait partie d'un réseau

national, milite pour la sauvegarde des variétés fruitières régionales en voie de disparition. Ses bénévoles approfondissent les connaissances sur les variétés fruitières, participent et accompagnent certaines communes du territoire pour l'entretien de leur verger conservatoire et mènent des actions de sensibilisation auprès du grand public.

La commune accepte à l'unanimité de signer une convention permettant de définir les modalités de partenariat entre les parties pour la gestion et l'animation du verger.

■ DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE

Monsieur le Maire soumet la mise en place de mesures d'aides à l'activité économique locale, preuve de solidarité face à l'impact majeur de la crise sanitaire de la COVID 19.

Il propose de diminuer de 50 % les loyers de janvier et février 2021 pour le commerce « Le Colibri », locataire de la commune.

1^{er} avril 2021

■ BUDGET COMMUNAL – SUBVENTIONS 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes (M. JOBARD et M. ROCHE ne participant pas au vote pour le Comité de Jumelage).

CENTRE C.C.A.S.	15 000 €	ASS. SPORTIVE COLLEGE CHAMPOLLION	350 €
A.S.C.V.E.C.	6 400 €	CERCLE PHILATÉLIQUE	100 €
TILLE FOOTBALL CLUB	4 200 €	L'ŒIL EN COIN	1 000 €
AMITIES LOISIRS	1 300 €	AMICALE DES DONNEURS DE SANG ST APO	200 €
COMITE DE JUMELAGE FRANCO ALLEMAND	800 €	L'ÉCOLE DES MÉTIERS D'APPRENTISSAGE	300 €
F.N.A.C.A. (VAROIS)	400 €	CFA BÂTIMENT	100 €
HBC VAROIS-ARC	8 000 €	S.D.A.	600 €
LES AMIS DE LA ST ELOI	500 €	SUBVENTIONS NON AFFECTÉES	1 500 €
PREVENTION ROUTIERE	250 €		

■ BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif 2021 «Commune» comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	1 446 000.00 €	DÉPENSES	1 749 600.00 €
RECETTES	1 510 910.00 €	RECETTES	1 749 600.00 €
Excédent de fonctionnement		64 910.00 €	

■ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 «Varois et Chaignot Assainissement» qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	149 350.00 €	DÉPENSES	110 200.00 €
RECETTES	159 433.64 €	RECETTES	185 336.06 €
Excédent de fonctionnement		10 083.64 €	
		Excédent d'investissement	
		75 136.06 €	

■ RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Dans le cadre des accueils périscolaires, un règlement intérieur est établi précisant les modalités de fonctionnement.

L'article 18 a été modifié comme suit :

Article 18 : Modalités de règlement

Le paiement se fait à terme échu. Une facture mensuelle est transmise par la Trésorerie Dijon Banlieue. Le règlement peut s'effectuer :

- en numéraire à la Caisse de la Trésorerie Dijon Banlieue (rapporter dans ce cas la facture).
- par chèque bancaire ou postal adressé au comptable de la Trésorerie Dijon

Banlieue (joindre le talon détachable au chèque, sans le coller ni l'agrafer) à libeller à l'ordre du Trésor Public.

Adresse : TRESORERIE DIJON BANLIEUE
14, Rue Sambin – BP 22 325 - 21 023 DIJON cedex

- par prélèvement automatique. Pour les familles qui souhaitent choisir ce mode de paiement, nous vous demandons de nous fournir un R.I.B avec les codes IBAN et BIC.
- par internet via l'application TIPI Budget (les coordonnées seront indiquées sur chaque facture).

- le paiement de proximité auprès d'un buraliste. Ce dernier scanne le QR Code de votre facture et vous n'avez plus qu'à régler (maxi 300.00€).

Les CESU sont acceptés pour les enfants de moins de 6 ans.

En cas de réclamation justifiée, la régularisation s'effectuera le mois suivant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à modifier le règlement intérieur des accueils périscolaires et à le signer.

■ IMPLANTATION DE HAIES CHAMPÊTRES- ANNEE 2021 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « RESTAURATION DU BOCAGE »

Dans le cadre des actions communales en faveur de la biodiversité, il est proposé un projet de plantation de haies champêtres réparties sur l'ensemble du village.

Les lieux de plantations envisagés sont :

- Chemin de la Rente après la montée du Clos

- Lieu-dit « la Croix Jarneau »
- Lieu-dit « les Rotures »
- Lieu-dit « le Pré de l'Etang »
- Le long du ruisseau du Sauvigny

Au total, ce projet représentera 2 540 mètres linéaires de plantations.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet de haies champêtres, pour un montant de 24 288.49 € HT et sollicite le concours financier à hauteur de 70 % du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du dispositif «Soutien de la restauration du bocage».

ASCVEC (Association Sportive et Culturelle de Varois et Chaignot)

13 route de Fontaine-Française
Président : Jean-Michel MORISSET
ascvec.varoisetchaignot@hotmail.fr
Site : www.ascvec.fr
Permanence : mercredi de 10h30 à 12h (bureau à côté de la salle Tournesol)
Tél : 03 80 56 82 14

Cette association regroupe 25 sections proposant des activités de loisirs, sportives et culturelles :

Arts plastiques

Un lundi tous les 15 jours, de 18h à 20h, Salle Tournesol
Responsable : Brigitte JACQUOT
Tél : 06 88 45 54 39
jacquotgb@gmail.com

Badminton

Jeudi de 18h30 à 22h et dimanche de 10h30 à 12h, au gymnase
Responsable : Fabrice LAMBERT
Tél : 06 22 22 49 97
ascvecbad@gmail.com

Broderie, travaux d'aiguilles

« Les Poulettes Brodeuses »
Mardi de 14h à 17h, salle Iris
Responsable : Marie-Paule MARTIN-DU-MONT
Tél : 03 80 36 00 28
mariepaule21@free.fr

Chant choral

« Atout Choeur »
Répétitions le mardi 20h à 22h, salle Iris
Responsable : François RACINE
Tél : 06 34 55 38 50
francoisracine88@outlook.fr

Chorale ados-adultes

« Plein Chant »
Répétitions : 1 samedi après-midi par mois, salle Iris
Responsable : Elise BELLET
Tél : 06 75 05 35 00
eliseetnicolasbellet@gmail.com

Cyclisme

« Les Cyclos »
Sorties : mardi, mercredi et jeudi.
Responsable : Gilbert JACQUOT
Tél : 06 07 76 49 27
gil.jacquot@gmail.com

Danse

Salle Polyvalente
- Danse de salon
Jeudi de 19h30 à 20h30
- Danse en ligne
Mardi de 20h à 22h et jeudi de 20h30 à 22h30
Responsable : Mireille BOISSONNADE
Tél : 06 64 68 86 22
mireille.boissonnade@yahoo.fr

Danse folklorique

« Les Villageois »
Répétitions : vendredi de 17h45 à 22h30
Salle Tournesol
Responsable : Marcel MAIRET
Tél : 06 77 68 09 66
marcel.mairet@outlook.fr

Gymnastique Volontaire

Salle Michèle Aubert
Mardi de 9h à 10h
Jeudi de 9h à 10h et de 10h à 11h
Contact : Régine JEAN, secrétaire
Tél : 03 80 47 56 91
jeanregine@yahoo.fr

Heures d'échanges

Sorties culturelles et conférences
Le mardi 2 fois par mois
Responsable : Christiane GORRIS
Tél : 06 26 16 24 20
christmichel2@wanadoo.fr

Italien

Responsable : Frédérique COUCHET-GUILLEMOT
Tél : 06 09 24 23 56
frederique.couchetguillemot@orange.fr

Judo enfants et adultes

Mardi de 17h à 22h et jeudi de 17h30 à 19h15 Salle Michèle Aubert
Contacts :
Jean REMOND, tél : 07 81 29 80 92
Gilbert MONGAILLARD,
tél : 06 46 77 05 21

Marche Randonnée

Un dimanche tous les 15 jours
Responsable : Gilbert MONGAILLARD
Tél : 03 80 36 06 23
gilbert-serge@hotmail.fr

Patchwork

« Les Papillons »
Jeudi de 14h à 18h, salle Tournesol
Responsable : Françoise ROZE
Tél : 03 45 18 22 15
francoiseroze@sfr.fr

Pétanque

Mardi et jeudi à partir de 14h
Terrain stabilisé
Responsable : Jean-Michel MORISSET
Tél : 07 83 74 32 00
morisset.jeanmichel@bbox.fr

Pilates, stretching et relaxation

Salle Michèle Aubert
Pilates : lundi de 19h30 à 20h30 et jeudi de 20h30 à 21h30
Stretching et relaxation : vendredi de 9h à 10h et vendredi de 18h30 à 19h30
Responsable : Chantal LANIER
Tél : 06 86 60 42 81
chantal.lanier@gmail.com

Scrabble

Lundi de 14h à 18h, salle Iris
Responsable : Mireille BOISSONNADE
Tél : 06 64 68 86 22
mireille.boissonnade@yahoo.fr

Tennis

Cours enfants à partir de 4 ans et cours adultes tous niveaux
Responsable : Christelle FAIVRE-MOROT
Tél : 06 31 46 56 24
calychlofm@orange.fr

Tennis de table

Mardi de 18h à 20h, salle Polyvalente
Responsable : André CASSIER
Tél : 06 88 76 34 21
andre.cassier@sfr.fr

Théâtre adultes

« Les Potes Entr'actes »
Répétitions : lundi à 20h, salle Polyvalente
Responsable : Claude COURVOISIER
Tél : 06 16 75 49 27
claudc.courvoisier@orange.fr

Théâtre enfants

« Les P'tits Comédiens »
Pour les enfants du CE2 à la 3^{ème}.
Répétitions: mercredi de 13h45 à 14h45
Salle Tournesol
Responsable : Olivia OLIVIER
Tél : 06 82 13 89 17
oliviapierre@orange.fr

Travaux créatifs

« Loisirs Magics »
Mardi de 14h à 17h, salle du Marronnier
Responsable : Christiane GORRIS
Tél : 03 80 36 05 84
christmichel2@wanadoo.fr

Volley-ball

Entraînement en gymnase, mercredi de 20h30 à 23h
Responsable : Bruno VIRIQUE
Tél : 06 61 55 74 15
brunovirique@orange.fr

Football

« Tilles Football Club »
Président : Francis BICHAT
Tél : 06 79 48 40 37
fbichat@orange.fr

Handball

« HBCVA »
Président : Didier GROSJEAN
Tél : 06 88 99 29 61
contact@hbcva.fr

Jardinage

« Varois Jardin »
Gestion des jardins familiaux
Présidente : Marie-Paule MARTIN-DU-MONT
Tél : 03 80 36 00 28
marie-paule21@free.fr

Musique

Divers instruments
Président : Olivier FAIVRE
avançons.ensemble@orange.fr

Yoga

Jeudi de 19h15 à 20h15, salle Michèle Aubert
Responsable : Gilles DROVIN
Tél : 06 70 94 10 71
g.drovin@wanadoo.fr

Zudarenfo

- Renforcement musculaire ado/adultes
Lundi de 18h15 à 19h15 et mercredi de 18h45 à 19h45
- Zumba enfants : 3/11 ans, lundi de 16h45 à 18h15
- Zumba ado/adultes, lundi de 18h30 à 19h30
- Danse moderne enfants 3/11 ans, mercredi de 14h à 17h
- Danse moderne ado/adultes, mercredi de 18h45 à 20h
- Eveil baby gym : enfants/parents 2/3 ans, mercredi de 17h à 18h
- HIIT adultes, mercredi de 20h15 à 21h15
Responsable : Caroline LANOIZELEZ
Tél : 06 12 49 81 63
ascvec.zudarenfo@gmail.com

Philatélie

Président : Jean-Louis BLANQUET
Tél : 03 80 30 91 45
blanquet.jean.louis@gmail.com

Photographie

« L'Oeil en Coin »
Président : Jean-Paul LENOIR
Tél : 06 71 75 27 75
orgeleais@gmail.com

Rencontre avec l'Allemagne

« Jumelage VAROIS/HAMM »
Présidente : Jocelyne JOBARD
Tél : 03 80 47 57 05
jocelyne.jobard-weber@wanadoo.fr
Blog (Jean-Louis PEZET) :
www.hamm-varois.eu/word

«Les Amis de la St-Eloi»

Marché fermier et artisanal annuel en novembre
Présidente : Elise Bellet
Tél : 06 75 05 35 00
lesamisdelasainteloi@gmail.com

Vous pouvez aussi rejoindre les autres associations présentes dans la Commune :

Amitié Loisirs

Réunion 2 jeudis par mois, de 14h à 18h
Salle Iris
Présidente : Suzanne FERRAND
Tél : 03 80 36 03 02
suzanne.ferrand0734@orange.fr

Anciens combattants

« FNACA »
Président : Henri PERRET
Tél : 03 80 36 02 81
henri.peret@orange.fr

Association de parents d'élèves «Dynavo»

Présidente : Audrey MASSARD
Tél : 06 19 94 70 07 dynavo@gmail.com
Site : www.dynavo.cm

pour vous faciliter la vie !

■ Mairie

13 route de Fontaine-Française
Tél. 03 80 32 00 00- Fax 03 80 32 00 07
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16h à 18h30.
Mercredi : 9h à 12h.
Samedi matin sur RDV
mairie.varois-et-chaignot@wanadoo.fr
Site : <http://www.varois-et-chaignot.com>

■ Groupe scolaire «Henri Vincenot»

Ecole maternelle
Rue des écoles - Tél. 03 80 36 04 17
maternelle-varois-et-chaignot.com

Ecole élémentaire
Route de Fontaine-Française
Tél. 03 80 36 00 20
ele-varois-et-chaignot-21.ec.ac-dijon.fr

■ Périscolaire

Rue des Écoles
Tél. 03 80 56 61 86
Port. 06 08 07 30 31
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h - 11h15 et 14h15 - 18h
Mercredi : 8h - 13h30
periscolaire@varois-et-chaignot.com

■ Local jeunes espace «Pierre Aubert»

Tél./Fax 03 80 32 90 10
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16h à 18h30.
Mercredi et samedi : 14h à 18h.
localjeunes@varois-et-chaignot.com
Site: <http://www.varois-et-chaignot.com/localjeunes/>

■ Bibliothèque municipale «Gérard Dubois»

Rue des écoles - Tél. 03 80 32 90 84
Mardi 16h15 - 19h
Mercredi 10h30 - 12h15 et 15h - 18h
Jeudi 16h15 - 18h
Samedi 10h - 12h (hors vacances scolaires)
Site : www.varois-et-chaignot.com

■ Ensemble paroissial Saint-Jean XXIII

Sainte-Bernadette - 03 80 71 58 35
Saint-Apollinaire - 03 80 74 39 84
Églises de Varois et Chaignot et Orgeux :
Accueil à la maison Charle jeudi de 16h30 à 17h30 sauf vacances scolaires

■ Assistante sociale

Mme Blandine VERREY
Tél. 03 80 63 35 31
26 rue François Mitterrand
21850 Saint-Apollinaire

■ Cabinet d'infirmières

Mme Murielle MAUDIEU
Mme Marion MULLER
4 Route de Fontaine-Française
Tél. 03 80 47 50 79

■ Cabinet médical

Docteur Xavier GUILLOBEZ
Généraliste
Docteur David ROMAN
Généraliste
4 Route de Fontaine-Française
Tél. 03 80 36 02 42

■ Kinésithérapeutes

Mme GASTEL : Kinésithérapie et Ostéopathie
M. VALLON : Kinésithérapie
Mme SALIN : Kinésithérapie
Rue Henri Vincenot - Tél. 03 80 47 58 77

■ Pharmacie

4 Route de Fontaine-Française
Tél. 03 80 47 55 23
Ouverture du lundi au vendredi :
8h30 - 12h et 14h - 19h30
Samedi : 8h30-12h et 14h-18h

■ Vétérinaires

Mme AZIMON - Mme PLANQUE
Mlle SPINETTE
11 route de Gray - Tél. 03 80 47 50 23

■ Diététicienne Nutritionniste

Mme Sophie DAREY
1 rue Henri Vincenot
Tél. 06 72 41 84 71

■ Boulangerie pâtisserie

11 T route de Fontaine-Française
Tél. 03 80 70 08 59
Du mardi au vendredi :
6h30 - 12h30 et 15h30 - 19h30
Samedi et dimanche : 6 h30 - 12h30

■ Tabac presse La Poste Relais

11 B route de Fontaine-Française
Tél. 03 80 10 30 73
Du lundi au vendredi :
6h30 - 12h30 et 14h - 19h
Samedi : 6h30 - 12h30 et 14h - 17h
Dimanche : 7h - 12h

■ Tendance coiffure

Route de Fontaine-Française
Tél. 03 80 36 05 89
Du mardi au jeudi : 9h - 12h et 14h - 19h
Vendredi : 9h - 19h et samedi : 8h30 - 17h

■ Épicerie du Colibri

9 route de Fontaine-Française
Tél. 06 72 21 32 16
Mardi, jeudi, vendredi : 8h30 - 13h et 16h - 19h
Mercredi : 8h30 - 13h
Samedi : 9h - 13h et 16h - 19h

■ Ferme DUBOIS

7 rue du Chintre
Tél. 06 68 80 89 99
Vente directe à la ferme
Du mardi au samedi : 8h - 12h et 14h - 18h
Site : alafermedubois.fr

■ Ferme BELLET

12 Grande Rue
Tél. 03 80 36 00 76
earl.bellet@orange.fr
Vente de légumes en Agriculture Biologique
du 15 septembre au 31 mars
Samedi matin : 10h - 12h

■ Liber Net

Transport à la demande.
Tél. 0800 21 00 15
Du lundi au vendredi : 7h à 19h

■ SAMU

Dijon - Tél. 15

■ Gendarmerie

28 rue de Dijon - 21 560 Arc sur Tille
Tél. 03 80 37 01 23
Du lundi au samedi : 8h - 12h et 14h - 18h
Dimanche : 9h - 12h et 15h - 18h

■ Police

Centre de Dijon - Tél. 17

■ Pompiers

Centre de Dijon - Tél. 18

■ Centre antipoison

Tél. 03 83 22 50 50

■ Bien public

Alain VITALLY
3 rue du Chanoine Marilier - VAROIS
Tél : 06 84 64 12 19
alain.vitally@sfr.fr

■ SOS Mains

Tél. 03 80 40 03 09

■ Violences conjugales

Tél. 39 19

■ Enfance en danger

Tél. 119

■ SAMU social - accueil des sans abri

Tél. 115

■ Piégeur agréé

M. ORMANCEY,
Tél. 06 32 28 08 24

■ Urgence européenne

tél. 112

■ Enedis urgence

Dépannage 24h/24 - Tél. 09 72 67 50 21

■ G.R.D.F. urgence

Urgence - Tél. 0 800 47 33 33

■ S.A.U.R

Eau potable - Tél. 03 70 48 80 00
Urgence : 03 70 48 80 09 ou 0 810 658 658

■ S.O.G.E.D.O.

Eaux usées - 03 80 48 27 27
Astreinte - Tél. 03 84 70 68 86

Carte Nationale d'Identité et Passeport

La carte nationale d'identité ou le passeport ne peuvent se faire que dans une mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes numérisées.

Pour notre secteur prendre rendez-vous à la mairie de QUETIGNY

Tel : 03 80 48 28 30.

Pour faciliter votre démarche vous pouvez effectuer une pré demande en ligne sur le site passeport.ants.gouv.fr

Un enfant à faire garder ?

■ Relais Petite Enfance Intercommunal

2, place des Etats de Bourgogne
21850 ST APOLLINAIRE
Tél. : 03.80.60.81.49
Tél. : 06 29 69 58 81

■ Multi accueil Val Sully

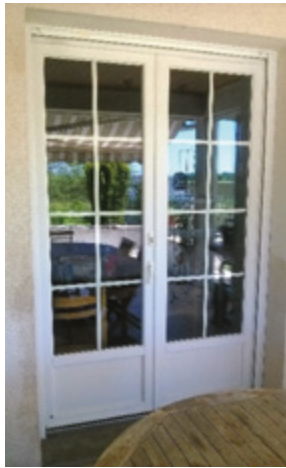
(accueil demi journée sans repas)
2, place des Etats de Bourgogne
21850 ST APOLLINAIRE
Tél. : 03.80.60.81.45 ou 06.29.69.58.81

■ Espace Solidarité Famille est dijonnais

26, rue François Mitterrand
21850 SAINT-APOLLINAIRE
Tél. : 03 80 63 35 31
Fax : 03 80 74 95 39

■ Vous pouvez également postuler sur les 3 lieux d'accueil collectif résidents sur la Communauté de Communes Norge et Tille :

Micro crèche de SAINT JULIEN
Micro Crèche d'ASNIÈRES LES DIJON
Multi accueil d'ARC SUR TILLE.



Entreprise MELHE Germano

Route de fontaine Française

21490 ORGEUX

03.80.36.00.94

germano.melhe@sfr.fr

Maçonnerie générale

Rénovation

Petit terrassement

Devis gratuit



Art' Couture

Retouche Confection Broderie

Calais Estelle
16, Rue du 19 Mars 1962
21490 Varois et Chaignot

06 22 20 75 63
artcouture@orange.fr



GARAGE BERILLE Alain

MÉCANIQUE AUTO

6, rue de Sully
21490 Varois-et-Chaignot
Tél./Fax 03 80 36 02 02

Siret 313 668 261 00016

le fil de flo

RETOUCHES - CONFECTION - CREATION

Florence Mignotte
06 83 199 299

www.lefildeflo.fr

contact@lefildeflo.fr



BOUSSAGEON

TERRASSEMENT

ASSAINISSEMENT - CHEMINS D'ACCÈS
ENROCHEMENTS - GABIONS - TERRE VÉGÉTALE

Rente du Bois de Varois - 21490 VAROIS ET CHAIGNOT
Port. 06 09 47 64 69



Le **GARAGE TECH'AUTO 21** (11 route de Gray à VAROIS ET CHAIGNOT) est à votre service pour :

- ✓ L'entretien et la réparation des véhicules toutes marques
- ✓ L'entretien des véhicules GPL, électriques et hybrides
- ✓ La climatisation tous modèles (R134A et 1234YF)
- ✓ L'aménagement et l'entretien des équipements dans les véhicules des personnes à mobilité réduite

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Fabrice CAO au **03.80.29.15.04**,
par mail (techauto21@orange.fr) ou consulter le site internet du garage : www.garage-techauto21.fr

Pour vos équipements du professionnel au particulier,
pensez à notre magasin.



CADEAUX

EQUIPEMENTS

OUTILLAGE

SERVICE



OPERATION RECYCLAGE

Reprise de vos anciennes batteries :

5 € sous forme d'avoir

... Venez découvrir de nombreux autres produits.

CLAAS BOURGOGNE

Route de Gray
21490 VAROIS & CHAIGNOT

Tél. 03 80 68 07 80 - Fax. 03 80 36 03 50

www.claas-bourgogne.fr /CLAAS Bourgogne /claas_bourgogne



Bar
Le Petit Blanc
 Restaurant

Restauration
 Traditionnelle
 Menu du jour

Plats traiteur
 Livraison à domicile
 Repas de famille



Monsieur et Madame Lorenzi
 8 rue du Pont Neuf 21490 SAINT JULIEN
 03.80.23.25.36



**Groupe
 JACQUINOT**



Chauffage - Clim - Plomberie
 Traitement de l'eau - ENR

Conception - Réalisation - Installation
 Salle de bain et cuisine clé en main

Installation - Entretien - Dépannage 7j/7

Raphaël BINET

10 rue du Pré Rondot 21850 Saint Apollinaire
 Tél : 03.80.46.25.71
 Mail : contact@binet21.fr
 Site internet: www.binet-chauffage.fr

Jardin Secret
 Coiffure
 9 impasse des cerisiers
 21490 Vairois et Chaignat
 07 88 11 94 34

- *Fées la 2^e paire aussi
- *Fées le tiers payant
- *Fées le déplacement à domicile
- *Fées les tests de vue & les adaptations lentilles
- *Fées l'entretien & la réparation de votre équipement
- *Fées les lentilles de contact
- *Fées toutes les lunettes de sport à la vue
- *Fées les devis gratuits

Les Fées d'Optique
 23, Place de l'Hôtel de Ville
 21470 Brazey en Plaine
 Tél. 03 80 29 93 27
 Centre Cial Super U
 21560 Arc sur Tille
 Tél. 03 80 10 37 64